

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 7 février 1935.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{me} Schæfer ; M^{lles} J. Faure et Reytier ; MM. Aubisse, Aublant, Bidanchon, Corneille, Dannery, Dubut, Dupuy, Maubourguet, Louis Mercier, le chanoine J. Roux, le comte de Saint-Saud, Ségalen, Vigneron.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. FRANCK DELAGE a été nommé récemment chevalier de la Légion d'Honneur ; M. GÉRAUD LAVERGNE a vu récompenser ses travaux sur le Périgord par le prix du Président de Montaigne La Moyné 1935 ; enfin, M. JOSEPH DURIEUX, admis à la retraite, a été nommé chef de division honoraire de la Grande Chancellerie. M. le Président adresse à nos distingués confrères les félicitations de notre Compagnie.

M. le PRÉSIDENT passe en revue les périodiques reçus pour la bibliothèque :

Il signale dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1933, une étude de M. Formigé sur la stabilité des voûtes.

La *Revue du Folk-lore français*, novembre-décembre 1934, traite des herbes de la saint Jean. L'armoïse, la branche de noyer, l'épi de blé, telles sont, précise M. AUBLANT, les plus communes parmi les « herbes » périgourdines de la saint Jean.

Dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* de juillet-décembre 1934, on remarque un article sur Tulle et le château de Turenne, et la première partie d'une conférence de M^{sr} Barthès sur un ancien évêque de Tulle et d'Agen, le fameux prédicateur Mascaron.

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, juillet-décembre 1934, apporte « une poignée de documents sur l'abbaye de Dalon ».

Le *Bulletin de l'Union historique et archéologique du sud-ouest*, juin 1933-juillet 1934, renferme la bibliographie des travaux des sociétés affiliées à l'Union du Sud-Ouest. M. le Président souligne tout l'intérêt de cette publication.

Le *Périgourdin de Bordeaux* de janvier 1935 contient le début d'une conférence de M. Serge Barranx sur le philosophe Maine de Biran.

La bibliothèque a également reçu le *Bulletin Monumental*, 4^e fasc. de 1934 ; la *Revue Mabillon*, d'octobre-décembre 1934 ; le *Flambeau du Centre*, de janvier-février 1935, et *Lou Bournat*, de novembre 1934-janvier 1935.

Deux tirages à part d'études parues dans notre *Bulletin* ont été offerts à la Société : l'une, par M. DARPEIX — *La station préhistorique de la Forge* — ; l'autre, par M. AUBLANT — *Un drame à Sourzac en 1740* —. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. CONIL a remis à M. le Président un important article consacré à *L'Hypocauste gallo-romain de Montcaret*. Cet article sera publié dans le *Bulletin*.

M. JOSEPH DURIEUX a envoyé un compte-rendu bibliographique d'une plaquette où M. GAVELLE, membre associé de notre Société, a étudié *Hautefort et ses seigneurs*. Il a également adressé à M. le Président la communication suivante :

Une très intéressante exposition rétrospective des œuvres d'art (sculptures et gravures) de Jane Poupelet est actuellement faite à Paris, au Musée national du Luxembourg. M^{lle} Poupelet était notre compatriote. Née à Saint-Paul-Lisonne en 1874, elle obtint à vingt ans le diplôme officiel de professeur de dessin et prit part, depuis 1900, à de nombreuses expositions, notamment à la Société nationale des beaux-

arts, aux salons des Tuileries, de la Jeune peinture, de la Société nouvelle, des artistes américains de New-York, à Strasbourg, Bruxelles, Wiesbaden, Stockholm, Prague, Venise. Elle avait fait partie du Comité de l'exposition des Arts décoratifs en 1925 et présidé la section des Beaux-Arts de la Fédération internationale des femmes universitaires. Plusieurs de ses œuvres, acquises par l'Etat, figurent aux Musées de New-York, de Brooklyn, de Buffalo, de Détroit, de Bussang. Pendant la guerre, elle fut attachée au service des mutilés de la face à la Croix-Rouge américaine. Titulaire de la médaille de bronze à l'exposition universelle de 1900, elle mérita les palmes d'officier d'académie en 1901, celles de l'Instruction publique en 1911, la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1928. Cette éminente artiste faisait le plus grand honneur à notre pays. Ses œuvres, au nombre d'environ trente sculptures et d'une soixantaine de dessins, ont fait l'objet d'une généreuse donation au Musée du Luxembourg par les soins de la famille Comte-Lagauterie, de vieille souche périgourdine, qui compte plusieurs membres de la Société historique et archéologique du Périgord. Une si pieuse manifestation d'art mérite d'être particulièrement signalée à tous nos sociétaires et ralliera leurs suffrages.

M. AUBLANT donne lecture de son compte de gestion pour l'année 1934. Ce compte est approuvé à l'unanimité.

Il nous dit ensuite que les journaux du mois dernier ont annoncé la découverte, dans la commune de Lusignac, au hameau de La Barde, d'une caverne paraissant creusée de main d'homme. C'est en voulant planter un pylône en ciment, servant à l'électrification de la campagne, que le plafond de la grotte en question a été crevé. On se trouve peut-être en présence d'un des innombrables *cluseaux* ou souterrains-refuges qui existent dans le sous-sol du Périgord. Il serait à souhaiter qu'un de nos confrères du Ribéracois allât visiter cette cavité et en relevât le plan. Ainsi pourrions-nous savoir exactement de quoi il s'agit.

M. DANNERY ajoute une nouvelle contribution à la belle série de ses études sur les escaliers périgourdiens en nous entretenant de celui de la maison de Nervaux, rue du Plantier. « La France, dit-il en terminant, n'a jamais tant bâti qu'au xvi^e siècle. »

M. DUBUT lit une intéressante communication sur *La restauration révolutionnaire des grandes routes dans la commune de Villetoueix en l'an II*. Son manuscrit est remis au comité de lecture.

M. CORNEILLE a représenté la Société aux fêtes du centenaire de Jean XXII à Cahors. Il en rend compte en ces termes :

Délégué par notre Président, je me suis rendu à Cahors le dimanche 27 janvier, pour représenter notre Compagnie aux cérémonies commémoratives du sixième centenaire de la mort du pape Jean XXII. La Société des Etudes du Lot m'a réservé l'accueil le plus flatteur, ainsi qu'aux délégués des autres Sociétés savantes, celles de Toulouse, Albi, Montauban, Agen, Brive. La manifestation, qui a revêtu un caractère d'entente parfaite entre les autorités civiles et ecclésiastiques, a parfaitement réussi. L'affluence des auditeurs aux cérémonies était grande ; on y remarquait la présence de trois archevêques et de quatre évêques. J'ai entendu manifester le regret que le diocèse de Sarlat, créé par Jean XXII, ne fût pas représenté. Une bulle du 31 janvier 1300 signale que Jacques Dueze, le futur pape, nommé doyen du Puy-en-Velay, était déjà chanoine d'Albi et de Saint-Front de Périgueux.

M. MAUBOURGUET ajoute que Jacques Dueze était également, à la même époque, l'un des clercs et des familiers de Charles de Sicile, titulaire d'une église sans cure du diocèse de Carcassonne et, enfin, archiprêtre de Saint-André près Sarlat.

M. SÉGALEN, récemment élu membre titulaire, exprime ses remerciements à la Société. Il se propose de prendre une part active à nos travaux.

En procédant à un premier classement des papiers Didon, M. le PRÉSIDENT a trouvé un texte fort curieux concernant la vente du « grenier du chapitre » ; il a également remarqué quelques documents sur les douze prêtres reclus à Notre-Dame, rue du Plantier, en juin 1795. Le fonds Didon semble appelé à devenir, après classement, l'une des sources les plus importantes et les plus neuves de l'histoire périgourdine.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Vice-Président
chargé des fonctions de Secrétaire général,
J. MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 7 mars 1935.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{me} Mongibeaux ; M^{lles} Emilie et Irène Faure ; MM. Aubisse, Aublant, l'abbé Chaumette, Colombier, Corneille, Dannery, Dubut, Dupuy, Maubourguet, Louis Mercier, le chanoine J. Roux, Ségalen, Vigneron.

Se font excuser : MM. Marchadier et le comte de Saint-Saud.
Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT fait part à l'assemblée du décès de M. le comte MARCEL DE LESTRADE DE CONTI, l'un des fondateurs de notre Société et son secrétaire-adjoint de 1874 à 1893. Avocat, bâtonnier, président de la Société d'agriculture, archéologue et collectionneur, ce gentilhomme usa sa longue et belle vie au service des idées qui lui étaient chères et de la terre du Périgord. Le deuil de nos confrères, MM. Henri de Lestrade, Pierre de Lestrade, Géraud Lavergne et de leur famille atteint notre Société tout entière.

En souvenir de leur père, MM. H. ET P. DE LESTRADE ont offert à la bibliothèque le manuscrit et les premières épreuves corrigées des *Antiquités de Vésone* ; des remerciements leurs sont adressés.

M. FOURNIER DE LAURIÈRE a été décoré des palmes académiques. M. le Président le prie d'agréer nos félicitations.

Les publications reçues au cours du mois de février ne renferment que peu de détails intéressant le Périgord. On relève, toutefois, une communication de M. S. BLANC sur la *Gravière Chadourne*, à Tayac, dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* (janvier 1935). D'après les *Mémoires*

de la *Société Eduenne* (1934, 3^e fasc.), Autun n'aurait pas eu d'imprimerie avant 1633 ; M. le Président souligne la position privilégiée de Périgueux à cet égard. A propos d'un article du *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* (1934), il exprime le vœu qu'on entreprenne, sur une série de cartes spécialisées, l'inventaire archéologique du Périgord.

M. FRANCK DELAGE a fait hommage à la bibliothèque d'une brochure consacrée à *Jacques Laibats-Montaigne*, ou « l'homme aux trois comètes », (Poitiers, 1934) ; M. EMILE GAVELLE nous a également adressé sa plaquette sur *Hautesfort et ses seigneurs* (3^e éd., Lille, 1934). Des remerciements sont adressés à nos deux confrères.

L'association Guillaume Budé tiendra son congrès annuel à Nice, du 23 au 27 avril. M. SÉGALEN, qui devait s'y rendre à titre personnel, accepte d'y représenter notre Compagnie.

M. LE PRÉSIDENT montre à l'assemblée deux petits volumes manuscrits de Reymond Pierre. Le premier, intitulé *Les Célébrités du Périgord*, renferme, par ordre alphabétique, des notices biographiques sur un très grand nombre de Périgourdiens ; chacune de ces notices est suivie de la liste de tous les portraits connus du personnage étudié. Le second est un « *Catalogue iconographique sur le Périgord*, comprenant les portraits, monuments, armes, sujets, etc., qui se rattachent à cette ancienne province et publiés dans divers ouvrages ». M. le Président souhaite que « l'invention » de ces manuscrits incite nos confrères à noter sur fiches tous les renseignements susceptibles d'intéresser les chercheurs, et à les communiquer à la Société.

En poursuivant le classement sommaire du fonds Didon, M. LE PRÉSIDENT a pu constituer, grâce aux feuilles blanches, une collection très variée de papiers de fabrication périgourdine. Beaucoup portent en filigrane le nom du fabricant ; les usines de Couze sont largement représentées.

Quelques textes du même fonds concernent les ormeaux des allées de Tourny. Plantés au XVIII^e siècle, ces ormeaux furent élagués en 1832 par les soins du juge de paix, Gros de

Béler. Il y en avait alors 160. Quant aux platanes qui se trouvent actuellement sur les mêmes allées, ils datent de 1871.

Il est encore un dossier fort divertissant. C'est une procédure déclanchée sous Louis XVIII par le préfet de la Dordogne à l'encontre d'employés de la direction de l'Enregistrement qu'il soupçonnait de lui avoir adressé une chanson séditieuse.

M. le Président présente enfin, sous la forme d'un gros volume imprimé, une procédure intéressant les Chapt de Rastignac, et une série de photographies et de dessins, dus au docteur Testut, des stations préhistoriques, monuments mégalithiques et tumuli des Pyrénées.

M. l'abbé CHAUMETTE remet copie des actes de mariage civil et religieux du futur maréchal Bugeaud. A ce sujet, M. SÉGALEN annonce qu'une thèse est actuellement préparée sur *Bugeaud Périgourdin*.

A propos des ecclésiastiques incarcérés pendant la Révolution, dont il a été question récemment, M. Aublant indique que l'un d'eux, l'abbé Rey, n'a pas été signalé par Brugière. Voici le texte où ce prêtre est mentionné :

Permis au citoyen Charriéras de voir Rey, prêtre, mais seulement dans la chambre du concierge, et non ailleurs sous quelque prétexte que ce soit, pourvu que la visite ne soit pas longue.

Périgueux, le 6 avril 1793, l'an II de la République.

VINCENT, maire.

M. DE MARCILLAC, dans une lettre des plus intéressantes, ajoute quelques précisions à une précédente communication de M. Marchadier. En voici l'essentiel :

L'introduction de la colonie bretonne en Périgord, il y a quelque douze à quatorze ans, était due à l'initiative de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, dont j'étais alors président, et à celle de mon collègue et ami, M. de Guébriant, président de l'Union des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord. M. de Guébriant cherchait à conserver à la France ces familles bretonnes, qui, avant la guerre, émigraient au Canada. Mais le véritable animateur en Dordogne fut M. de Presles, alors mon vice-président, aujourd'hui

d'hui président de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin.

L'immigration fut réalisée avec le concours actif de l'office de la main d'œuvre au ministère de l'agriculture. Des pilotes bretons sélectionnaient les familles, contrôlaient les propriétés qui leur étaient confiées, préparaient, avec l'Union du Périgord, les contrats entre propriétaires et Bretons fermiers ou métayers. Une commission d'arbitrage fut même constituée, mais les difficultés furent assez rares.

Contrairement à ce qui a été dit à la séance de décembre, l'aumônier des Bretons, M. l'abbé Lanchez, qui fut nommé lorsque le travail des pilotes fut terminé et les familles établies, ne relevait pas du diocèse de Rennes, mais de celui de Quimper. Il est remplacé aujourd'hui par M. l'abbé Mévellec.

Car la colonie bretonne installée en Dordogne provient presque entièrement du Finistère et un peu de l'arrondissement de Lannion, dans les Côtes-du-Nord. Les quelques familles qui ne sont pas de cette région sont des isolées et ne relèvent pas de l'organisation colonisatrice et du contrôle des Unions du Périgord et du Finistère.

Aujourd'hui, la colonie bretonne en Périgord compte environ 10.000 âmes, mais elle ne se recrute plus qu'accidentellement et par parenté. En revanche, elle est bien fixée, car le Breton qui émigre quitte sa terre sans esprit de retour. Tous sont fixés au sol ; presque aucun n'est salarié. S'il y a parmi eux quelques métayers, ils préfèrent être fermiers, étant presque tous possesseurs de leur cheptel. Quelques-uns sont devenus propriétaires. Ils se sont bien adaptés à la culture, même à celle de la vigne, et contribuent grandement à développer en Périgord la production du beurre et l'élevage du cheval.

M. Joseph DURIEUX nous signale le récent article de M. Robert Benoît sur le capitaine mussidanais Maine, publié, avec un authentique portrait, dans *Mon Périgord*.

Philippe Maine, ajoute-t-il, était le dernier survivant des héros de Camaron, hacienda mexicaine qui a été, en 1863, le théâtre d'une rencontre de la Légion étrangère, de soixante-cinq légionnaires exactement, contre deux mille juaristes. Le drapeau de la Légion porte justement le nom de Camaron ou Camarone ; il porte aussi celui de Tuyen-Quan, dont la défense du 23 novembre 1884 au 3 mars 1885 est aujourd'hui cinquantenaire.

On croit devoir signaler, à cette dernière occasion, la présence d'un militaire périgourdin parmi les défenseurs de Tuyen-Quan, citadelle tonkinoise assaillie et bombardée pendant trente-six jours

par plus de 10.000 chinois. Il s'agit de M. Lin Durieux, né au Grand-Brassac, le 11 juillet 1852, fils cadet du juge de paix de Montagnier. Il fit de bonnes études au collège des Jésuites de Sarlat, appartint peu de temps au Grand Séminaire et fut, de 1874 à 1883, membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord. Engagé à la Légion étrangère, dans la compagnie du capitaine Moulinay au 1^{er} régiment étranger, il se trouva au siège de Tuyen-Quan.

Un jour de 1913, le colonel Dominé, qui avait été l'âme de cette résistance héroïque, fut prié de citer des noms parmi les défenseurs : « Vraiment, répondit-il, je serais bien embarrassé de le faire. Il me faudrait *les nommer tous*, car de tous mes braves et chers compagnons il n'en est pas un seul qui n'ait fait dix fois son devoir. »

M. Lin Durieux mourut en 1913 après une carrière instable. Mais notre Société devait un souvenir à son ancien membre et peut commémorer à sa manière l'anniversaire d'un combat glorieux.

M. MARCHADIER compte que la Société fera, dès les beaux jours, l'excursion projetée depuis l'été dernier. L'assemblée y est fermement résolue et espère que MM. Marchadier et Secondat pourront en établir le programme détaillé et en préparer la réalisation matérielle.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Guy DUBOSCO, archiviste départemental de la Dordogne, présenté par M^{me} Villadary et M. Géraud Lavergne ;

M. le docteur Armand LAROCHE, rue Sainte-Catherine, à Bergerac, présenté par MM. le commandant Amadiou et de Lacrousille ;

M. l'abbé MÉVELLEC, aumônier des Bretons, 88 ^{bis} rue Gambetta, à Périgueux, présenté par MM. le chanoine Lanxade et Marchadier.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Vice-Président
chargé des fonctions de Secrétaire général,
J. MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER
POUR 1934

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à nos statuts, mon compte de gestion pour l'année qui vient de s'écouler en vous priant de vouloir bien l'approuver.

1° **Recettes**

Cotisations et droits de diplômes	7.160 00
Vente de <i>Bulletins</i> et d'ouvrages publiés par la Société.....	2.013 75
Subvention du Conseil général	900 00
Remboursement, par suite d'amortissement, d'un titre de 15 francs de rente 3 %.....	500 00
Arrérages et intérêts du capital placé.....	57.584 06
TOTAL DES RECETTES.....	68.157 81

2° **Dépenses**

Payé à M. Ribes l'impression des 6 livraisons du <i>Bulletin</i> de 1934, y compris les frais de clichés, de planches hors texte, etc.....	15.990 80
Payé à M. Cassard l'impression de : <i>Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux</i>	4.903 75
Payé à M. Ronteix 5 carnets à souches de reçus de cotisations et 700 diplômes de membres titulaires de la Société	475 00
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque de la Société ; reliures ; fournitures diverses.....	3.543 75
Frais de bureau du Secrétaire général, du trésorier, allocations à MM. Peigne et Valade....	3.500 00
Loyer, assurance, chauffage, éclairage, entretien de la salle des réunions.....	1.225 10
<i>A reporter</i>	29.638 40

<i>Report.</i>	29.638 40
Travaux de débroussaillage, de dégagement, de déblaiement et de terrassements pour mettre mieux en valeur la porte dite de Mars, dans le rempart gallo-romain de la Cité.....	7.266 10
Travaux de débroussaillage et de déblaiement de la salle capitulaire du monastère de Saint-Avit-Sénieur.....	1.890 00
Relèvement de la croix du cimetière de Montpeyroux et réparations.....	450 00
Prix Testut (2.500 fr.) et Magne (500 fr.) décernés en 1934.....	3.000 00
Payé pour cotisations, subventions, publications diverses.....	5.240 00
Correspondance, frais de port du <i>Bulletin</i> , d'envoi d'argent, etc.....	598 93
Couronne mortuaire, obsèques de M. Féaux, trésorier honoraire de la Société.....	335 00
Achat de manuscrits, de vieux papiers et de documents pour les archives départementales et la bibliothèque de la Société.....	3.300 00
Impôts.....	1.788 46
Menues dépenses diverses : location d'un compartiment de coffre à la banque de France, étrennes, pourboires, etc.....	248 50
TOTAL DES DÉPENSES.....	53.755 39

Récapitulation

Recettes.....	68.157 81
Dépenses.....	53.755 39
EXCÉDENT DES RECETTES...	14.402 42

L'actif de la Société, au 31 décembre 1933, était de.....	1.264.471 57
Il s'élève au 31 décembre 1934 à.....	<u>1.278.873 99</u>

Cette somme est représentée par :

Onze certificats nominatifs de rentes 3, 4 et 4 1/2 % dont l'énumération a été donnée dans le compte de gestion de l'année dernière. Le douzième certificat nominatif, 15 francs de rente 3 %, de cette énumération a été remboursé par suite d'amortissement (voir recettes de cette année).....	1.231.340 00
Argent déposé à la caisse d'épargne de Périgueux, livret n° 53.091.....	40.352 96
Solde au 31 décembre 1934 du c/c de la Société aux chèques postaux n° 545, Bordeaux.....	313 81
En caisse.....	6.867 22
TOTAL égal.....	<u>1.278.873 99</u>

Ch. AUBLANT.

UNE ANCIENNE PAROISSE DISPARUE

SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS

Le promeneur qui part de Périgueux, séduit par le beau site de Prompsault, dépasse bientôt les fermes semées sur le plateau et arrive à une croisée de chemins : l'un s'oriente sur Atur, l'autre sur Coulounieix ; la vieille voie du Vern et de Bergerac, l'antique et primitif chemin des marchands et des pèlerins se prolonge droit au sud et descend dans le vallon du Cerf pour remonter sur les coteaux opposés. Du ponceau qui franchit le ruisseau, on voit, à trois cents mètres, deux maisons isolées sur la pente : c'est tout ce qui reste de Saint-Pierre-ès-Liens, chef-lieu d'une modeste paroisse dont le clocher dépassait jadis le toit d'une dizaine de masures paysannes ¹.

Ne demandez pas Saint-Pierre-ès-Liens au laboureur ou au bûcheron rencontrés dans les champs voisins ; ils ne connaissent que l'ancien vocable : Saint-Pey-Laneys — Saint-Pierre-l'Ancien — et cette déformation date de loin. Elle est en usage avant 1688, et les archives d'état civil la consacrent dès leurs premières pages conservées. En 1737, le curé signe les notes de baptême : « Poumier, curé de Saint-Pey-Laneyx ou Lanaix », et le lieutenant de la sénéschaussée délivre les deux feuillets officiels pour inscrire en 1738 « les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Saint-Pey-Laneyx... ». Par la suite, les écrits officiels emploieront presque exclusivement l'appellation Saint-Pierre-ès-Liens, mais le patois et l'usage local ne connaîtront que Saint-Pey-Laneys.

(1) *Visite canonique du Diocèse de Périgueux en 1688* par M. le chanoine Roux. Du 27 nov. 1688 : « Saint-Pierre-ès-Liens, vulgairement appelé Saint-Pey-Laneys. Mèredieu, vicaire perpétuel. Le chapitre curé primitif. Sanctuaire est bien. Rayon de cuivre. La nef n'est ny pavée, ny vitrée, ny voûtée, ny lambrissée. N'y a de scindicqs, ny de maison, ny aucun fonds. Le cymetière n'est fermé ».

La configuration de l'ancienne paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens est très curieuse. La carte de Guyenne, dite de Bellesme, dressée à la veille de la Révolution, vers 1780-85, indique clairement ses limites. L'échelle « de 40.000 toises », autrement dit de 1/40.000, permet d'étudier avec assez de précision le détail du levé de plan. L'extrait cartographique ci-joint, augmenté de deux cartons en agrandissement notable, rendra plus faciles à suivre les explications relatives aux limites, au relief du sol et à la voirie dans lesquelles nous devons entrer.

Du nord au sud, — de la rue actuelle du Pont-Japhet (Périgueux) au hameau de la Bertoumarie —, la distance était de 4.500 toises à vol d'oiseau¹, soit avec l'augmentation habituelle du sixième, 5.200 toises de chemin vrai sur la voie de Périgueux au Vern, environ 11 kilomètres. La paroisse était constituée par une étroite bande de terrain sur les bords de ce chemin axial. La largeur de cette bande de terrain se réduisait à 150 toises près de la Blancherie et à 300 toises vers les Gergues et Papussou. Ce long couloir présentait trois renflements d'environ 800 toises de largeur. Ils étaient, du sud au nord, formés : celui de la Lande, par un plateau dépassant 200 mètres d'altitude ; celui de Saint-Pierre, par des pentes fertiles de 150 à 200 mètres d'altitude ; celui de Grégaudie, par un relief de 160 mètres, qui s'abaissait brusquement à 90 mètres sur la vallée de l'Isle. Entre les deux derniers renflements, le vallon du Cerf, assez largement ouvert d'est en ouest, était creusé à 110 mètres.

La nature du sol différait du nord au sud. Le terrain, d'abord rougeâtre, argilo-calcaire, favorable à la culture des céréales et aux prairies, assaini par le ruissellement des pentes, voyait, de Prompsault à Sansonnet, puis de Saint-Pierre à la Blancherie, les hameaux et les fermes se presser et prospérer ; puis les calcaires blancs, friables, secs, peu fertiles des Termes-Blancs — nom typique — et le haut plateau de Pouzelande créaient des zones moins fertiles et de plus faible peuplement.

(1) La toise valait 1^m949, soit 2^m en chiffres ronds.

Le climat était variable, influencé par l'altitude et par la nature du sol. Très doux dans la vallée de l'Isle, il devenait de plus en plus âpre sur les plateaux balayés par les vents. Le vallon même du Cerf était froid.

La voirie desservait d'autres intérêts que ceux de la paroisse. Au départ de Périgueux et à la ligne de contact des deux paroisses, trois chemins se déployaient en éventail ; deux d'entre eux servaient d'abord de limite à Saint-Pierre-ès-Liens, puis s'écartaient de son territoire : le chemin d'Atur à l'est, le chemin de la Rampinsolle et de Sanilhac à l'ouest. Au centre, et servant d'axe à la paroisse, le chemin du Vern, la voie la plus courte sur Bergerac et le Midi ; le chemin bruyant et vivant des muletiers et charretiers, isolés ou en caravanes de sécurité, retentissant du claquement des fouets et des jurons ; le chemin aussi où résonnait, sur les pierres de la chaussée, le pas traînant ou cadencé des pèlerins et le monotone bourdonnement des mélopées invocatrices de ceux qui imploraient à distance le secours de Saint-Jacques de Compostelle, de Notre-Dame du Roc-Amadour, de la Vierge des Vertus dont la chapelle se dressait sur l'horizon voisin, du Christ dont le voile ignominieux et divin attirait les rois eux-mêmes aux cloîtres de Cadouin. Et pour tous, pour les marchands et les pèlerins, au sortir ou à l'entrée de la forêt du Vern — les forêts n'étaient pas sûres au Moyen-Age — n'était-ce point un réconfort de rencontrer l'église, halte pieuse dédiée au Martyr, à Saint-Pierre-l'Ancien, et aussi ces villages : la Maletie, la Gauderie ?

Par des sentiers latéraux, gens et bêtes de somme des hameaux de Saint-Pierre portaient les produits de leur sol sur les marchés de Périgueux. Les « peyriers » des Sébrades roulaient « quartiers » et moellons vers la Cité ou le Puy Saint-Front ; Perrette, cotillon simple et soulier plat, portait son lait aux bourgeoises de la ville, ou des œufs ou des poulets —, et Jaquou le Croquant menait au maître du domaine une « saumade » de bois, de paille ou de grain —. Tout ce monde se rencontrait sur le chemin du Vern à Périgueux, sur ce chemin qui était l'axe vital de la paroisse, qui était « le lien » entre Pouzelande et les Sébrades, sur les

bords duquel s'étaient groupés les hameaux et les écarts, puisque la paroisse n'avait point de centre.

Par sa configuration, son climat, la nature du sol, la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens manquait d'unité. Sa vie est faite de la vie de son chemin d'axe ; mais qu'advient-il si les circonstances, si des voies plus commodes détournent les marchands et les pèlerins et si le chemin vivant et bruyant — par où passe la fortune aussi — devient un sentier aussi désert que « les charrières » de Puycheni à Saint-Pierre ou de Boulazac-de-Champ à la Bertoumarie ?

L'étude des limites avec les paroisses voisines offre peu d'importance sur les plateaux qu'elles coupent au hasard des héritages ou des vieux chemins qui traversent des agglomérations comme la Blancherie, la Bertoumarie, Sansonnet et Pommier. Mais elles doivent être suivies avec précision dans la plaine de l'Isle et aux abords de Périgueux. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que l'incommode enchevêtrement actuel des habitations dépendant de Saint-Georges et de Notre-Dame-de-Sanilhac existât au xviii^e siècle. Les terrains entre la rivière et le vieux chemin d'Atur ne comportaient alors que deux ou trois petits groupes à très faible population et quelques maisons isolées, une vingtaine d'habitants.

La limite de Saint-Pierre-ès-Liens suivait le vieux chemin de Bergerac et le chemin du Roc jusqu'à l'abreuvoir ; de là, elle était formée par la rivière, englobait le moulin de Cachepurs¹ et suivait l'Isle jusqu'à l'ancien Pont-Japhet, dit aussi des Nonnains ou des Clarisses. Là, elle quittait la rivière et suivait le chemin de Périgueux à Atur, à 50 mètres environ de la chaussée actuelle du Pont-Neuf. Ce chemin — remplacé par la rue actuelle du Pont-Japhet — rencontrait à droite le vieux chemin de Bergerac venant de la Font-des-Malades et laissait sur sa gauche les deux maisons des Ladreries de Périgueux. Il coupe actuellement la route neuve de Bergerac entre les numéros 48 et 50 et se prolonge en

(1) Cachepurs, le moulin devant lequel s'écoulaient les immondices, les poux, en aval des vieux quartiers de Périgueux.

ligne droite par le tronçon de la rue Beylit; Il continuait jusqu'au numéro 56 sur la route de Lyon. Le portail de cette maison a encore une pile sur la commune de Périgueux et l'autre sur Notre-Dame. Ce vieux chemin a été détruit entre la rue Beylit et la route de Lyon. Il suivait pour le surplus ladite route, puis celle d'Atur jusqu'au-delà de Tuloú.

Or, la limite actuelle entre Périgueux et Notre-Dame-de-Sanilhac — qui a englobé le territoire de Saint-Pierre-ès-Liens — diffère de l'ancienne en un point essentiel : au lieu de suivre la rivière, elle suit le milieu de la chaussée de la route neuve mise en service vers 1792 seulement, laissant à Périgueux le terrain compris entre la rue de Bergerac depuis les numéros 48-50, la rue du Pont-Japhet, le chemin du Roc et la rivière, terrains qui, à l'origine, appartenaient incontestablement à Saint-Pierre-ès-Liens ¹.

Cette étude de l'ancienne délimitation entre Périgueux et Saint-Pierre-ès-Liens montre aussi que le territoire de cette paroisse ne dépassait pas la rivière et ne s'étendait pas sur la rive droite. Le danger de la traversée, le péril des crues, l'exploitation commode des héritages, la surveillance de police, les usages anciens et constants sur ce point arrêtaient Saint-Pierre sur la rive gauche. Par conséquent, l'ancienne chapelle de Saint-Pierre-ès-Liens, dite aussi Saint-Pey-Laneys, située non loin de l'église de la Cité, n'avait rien de commun que le vocable avec la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens, dont elle ne dépendait pas et dont elle ne faisait pas partie.

(1) Trois pièces officielles font foi sur cette ancienne limitation :

a) La carte de Bellesme pour la province de Guyenne, marque cette limite en-pointillé parfaitement lisible sur la rivière même (rive gauche) ;

b) Les anciens actes d'état-civil de Saint-Pierre-ès-Liens notent la Font-des-Malades — agglomération sur le vieux chemin de Bergerac, entre la route neuve et la rivière — comme appartenant à cette paroisse.

c) Enfin l'acte suivant, dressé par le curé de Saint-Pierre, donne une preuve indiscutable : « Le neuvième juillet de l'an que dessus (1749), André Dujarri, menuisier, habitant de Périgueux et natif du Bugue, s'est noyé en se baignant dans ma paroisse, dans la rivière, auprès du moulin de Cachepur. Le corps duquel, après avoir été verbalisé, a été enterré dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Georges, par moi, curé soussigné.

» Pomier, curé de Saint-Pierre-aux-Liens ».

Quelle pouvait être la population de la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens au xvii^e et au xviii^e siècles ? Je n'ai pas de chiffres officiels à citer ; mais si l'on tient compte du nombre des naissances et des décès pour chaque année et aussi, à l'époque révolutionnaire, du rapport de miliciens à la population totale, on obtient avec divers autres indices démographiques, environ 350 habitants, maximum en baisse continue. En 1823, la population n'était plus que d'environ 250 habitants.

Elle était répartie dans les hameaux et lieux dits suivants :

1^o Le plateau élevé comprenait deux agglomérations relativement importantes : Camp et surtout Boulazac-de-Camp, avec des écarts tels que La Lande, Pouzelande, Les Flaunies, Les Farges. Le village de la Bertoumarie, à l'extrême sud, appartenait pour partie à Marsaneix.

2^o Le plateau moyen et ses pentes répartissaient leurs habitants entre les hameaux de la Blancherie, la Malétie, la Gauderie, Guillaumie, la Chaussenie, le Menuisier, Puy-Cheni et le bourg de Saint-Pey-Laneys que dominait le repaire noble de Bétussou sur un coteau voisin. Papussou et les Termes-Blancs, sur la rive étroite du ruisseau du Cerf, se rattachaient à ce groupe.

3^o Sur le plateau rapproché de Périgueux se dispersaient, selon le relief, facilitant plus ou moins les communications : Sansonnet, les Jergues, Gazy, Grégaudie, Dian, Touvent ét, à l'est du chemin axial, Brouchaud, Pommier, Puy-Jauraud, Puy-d'Anchou, le Falot, Rode-Meule, Prompsault et le bas Prompsault. Le Fenestrou et Puyrateau dominaient l'Isle comme Prompsault. Sur ce plateau devaient aussi se trouver la Croix, à la jonction du grand chemin et des sentes de Grégaudie, le Mas-de-Fumat dont mention est faite dans un parchemin de 1341¹, Frégau, Puy-Auby, etc...

(1) Vente par Jean de Margaut à Jean de Séguy d'une rente à prendre sur ce domaine « dans la paroisse de Saint-Pey-Lanès », comprenant une émine d'avoine, deux modurières de fèves, 2 sous 8 deniers de monnaie, une géline, un faix de paille. Arch. départ. de la Dordogne, fonds *Sallegourde*. (Communiqué par M. Géraud Lavergne, archiviste).

4° L'avancée dans la plaine de l'Isle avec l'église Saint-Cloud de Charroux, la maison des Ladres, en face du Chemin de l'Abreuvoir, la Font-des-Malades, les Cébrades, les Peyriers, deux maisons isolées dites de Saint-Georges, les Tuloux et quelques autres habitations dispersées, le tout formant, comme aujourd'hui, un prolongement naturel de la banlieue de Périgueux et se rattachant à la ville par ses intérêts (voir cartons I et II) ¹.

Nous avons déjà vu que, par le climat, la nature et le relief du sol, la configuration géographique et les chemins, la paroisse de Saint-Pierre-es-Liens manquait d'unité. La répartition démographique aggrave naturellement ce défaut. Le lien religieux, si fort cependant, relâchera peu à peu son étreinte et s'opposera de moins en moins à la dispersion morale qui prépare la désorganisation définitive. Périgueux et Notre-Dame-de-Sanilhac sont les centres d'attraction les plus dangereux pour Saint-Pey-Laneix.

Périgueux, par ses églises de la Cité et de Saint-Front, par ses sanctuaires plus voisins de Saint-Hilaire et de Saint-Georges, appelait d'une attirance irrésistible les habitants de la colline (Prompsault, Grégaudie, Pommier, Dian, les Cébrades, les Peyrières, etc.). Tous les jours, les habitants de ces hameaux portaient à la ville les produits des fermes,

(1) L'étymologie du nom des hameaux présente une intéressante diversité :

a) Un groupe important le rapporte à la position géographique ou à la nature des terrains ou des cultures : Champ, La Lande, Pouzelande, Prompsault, Touvent, Puy-Chenie (Puy-du-Chien), Puy-d'Auchou, Puy-Jauraud, Pomier, Brouchaud, etc...

b) D'autres rappellent la profession d'un occupant initial ou la possession des terres par une famille : Le Menuisier, Les Farges, Les Peyrières, La Blancherie, La Guillaumie, La Bertoumarie, Grégaudie, Les Flaunies, Tulou, Betussou, Papussou, etc...

c) La Maletie est certainement une halte de pèlerins fatigués ou un lieu de repos, hospice. La Gauderie marque-t-elle, près de La Malétie, une auberge ou une halte agréable ? Le Falot, Le Fenestrou, Rode-Meule sont des vocables parlants. — Les Ladres, la Font des-Malades, Cachepur, la Croix, etc..., sont tout aussi significatifs.

d) L'origine est plus incertaine pour Dian, Gazy, Gergues, Sansonnet, Boulazac, Les Cébrades, etc.

des jardins et des basses-cours ; les « peyriers » charroyaient pour les maçons urbains les « quartiers » et les moellons de leurs carrières. Pourquoi s'imposer, le dimanche, la longue course vers le village lointain de Saint-Pey. L'abandon du petit chef-lieu paroissial par le groupement qui avoisine la ville s'accroîtra peu à peu. Le nord va se détacher du Centre.

Le sud s'en était détaché déjà. En des temps très anciens, lorsque l'église de Sanilhac tombait en ruines et que celle de Saint-Pey ne valait guère mieux, un paysan, de la Blancherie dit-on, labourait son champ dans le petit vallon que suit l'actuelle route de Vergt. Tout à coup, ses bœufs s'arrêtèrent au bout du sillon, regardant, le museau bas, dans un buisson touffu. Ni paroles encourageantes, ni coups « d'aiguillade » ne purent faire avancer ou reculer l'attelage. Le paysan surpris — on le serait à moins — quitta le mancheron de l'araire et découvrit dans la broussaille une statue de la Vierge qu'il prit dévotement et porta dans l'église de Saint-Pey, avec le concours de son curé, sans doute. Mais, le lendemain, la statue n'était plus dans l'église de Saint-Pey. On la chercha et on la retrouva dans le buisson, au bord du champ où les bœufs l'avaient vue d'abord. C'était évidemment un miracle et l'on ne fit pas d'enquête plus approfondie, mais on bâtit un sanctuaire à l'endroit même où était revenue l'image surnaturelle. Cette chapelle fut dédiée à Notre-Dame-des-Vertus ¹ et un pèlerinage annuel célèbre depuis ce temps, le 8 septembre de chaque année, la commémoration de cet événement que les légendes locales mettent au rang des faits historiques. La vérité nue est sans doute bien plus simple, mais la légende naïve et jolie est, en cette matière, plus belle et plus touchante que la vérité même, la vérité prosaïque qui abandonne la vieille église de Sanilhac inaccessible dans son hameau perdu pour la chapelle neuve sur le chemin des pèlerins. Au surplus, Notre-Dames-des-Vertus voit grandir son importance pendant le xvii^e et le xviii^e siècles et pendant de longues années des processions

(1) Vertus est pris ici au sens de miracles.

solennelles entraînent, de Périgueux¹ et de plus loin, les malades et les affligés vers la Mère de Bon Secours qui éloigna des bas quartiers de la ville la peste, la redoutable affection contagieuse, terreur des agglomérations à hygiène rudimentaire.

Or, le sanctuaire réputé de Notre-Dame-des-Vertus est placé au nœud d'articulation du haut plateau de La Lande et des collines de la Blancherie. D'autre part, le chemin raboteux du Vern, qui escalade les coteaux et plonge dans les creux, sans souci de la charge des bêtes de somme, est de plus en plus déserté pour la voie qui suit le vallon de Notre-Dame, voie à pentes plus douces. Sous cette double influence religieuse et économique, les deux tiers de la population de la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens se détachent de l'humble église de l'apôtre martyr pour la chapelle d'accès si facile de la Vierge radieuse — et, dans le même temps, les marchands et les pèlerins s'écartent de son incommode sentier —. Saint-Pey considère mélancoliquement le hameau de Puycheni et les fermes de Papussou, qui restent dans son orbite ; mais déjà son clocher tombe et son église se délabre. Saint-Pierre-ès-Liens est condamné.

Son agonie durera longtemps. Comment cette communauté pauvre, peu peuplée, a-t-elle pu faire vivre ses curés, à la nomination du Chapitre et qui n'habitaient pas Saint-Pey, puisque, dès 1688, la visite du délégué épiscopal constate qu'il n'y a point de maison presbytérale ?² Comment ce long couloir géographique, désarticulé par le jeu des intérêts matériels, moraux et religieux, garde-t-il un semblant d'unité et un reste de vie administrative ? La Révolution survient et la réorganisation territoriale de 1790 transforme la paroisse en commune sans galvaniser ce corps

(1) Le vœu de la ville de Périgueux date de 1654.

(2) Curés de Saint-Pierre-ès-Liens : Mèredieu (1688) ; Pommier (1737-1762) ; Géral Bordet (décédé le 29 déc. 1762) ; Eymard (1763-1771) ; Lassaigne (1771-1791). A partir de cette date, la signature du maire Lafaye (de Bétusson) remplace celle des curés aux registres d'état-civil. On pourra compléter cette liste depuis 1635 à l'aide des registres paroissiaux analysés par F. Villepelet, *Invent. somm. de la série E suppl.* ; t. I (1906), p. 242.

mourant. Il n'y a pas de demeure presbytérale, il n'y a pas de mairie au chef-lieu¹ ; y a-t-il même un chef-lieu ?

Les Ateliers de Charité, créés pendant la période révolutionnaire, ne furent qu'un médiocre palliatif contre la misère et le chômage ; mais, comme ils consistaient presque exclusivement en chantiers de voirie, ils permirent d'ouvrir des voies nouvelles et notamment, pour la Dordogne, de transformer en route large et spacieuse le vieux chemin de Périgueux à Bergerac. Cette magnifique chaussée relie Périgueux au vallon du Cerf sans rampes excessives, et le chemin de Vergt remonte sans dénivellation brusque jusqu'à Notre-Dame-de-Sanilhac. Dès 1792-93, date de la mise en service de la route neuve, le vieux chemin du Vern par Saint-Pey-Laneys est complètement abandonné, l'ancienne église est à peu près ruinée, la caisse municipale est vide, la route nouvelle a détourné à son profit toute la circulation, même locale. L'ordonnance royale du 12 novembre 1823 consacrera les faits et mettra fin à l'existence de la commune de Saint-Pierre-ès-Liens, qui est intégralement rattachée à la commune de Notre-Dame-de-Sanilhac, le chef-lieu commun étant fixé à Notre-Dame-de-Sanilhac (*Bulletin du Département de la Dordogne* du 5 déc. 1823, n° 416).

Aucune protestation n'a été soulevée, semble-t-il, contre la suppression de la commune de Saint-Pierre-ès-Liens, par ses habitants. Cette mesure était donc prise dans l'intérêt même de Saint-Pierre et cet obscur glissement au néant est caractéristique.

* * *

La disparition d'une collectivité comme celle d'un individu ouvre nécessairement une succession. La succession de Saint-Pierre-ès-Liens a fait l'objet de deux aménagements au moins ; l'un, anticipé et très discret ; l'autre, plus bruyant et

(1) « Par devant moi, Géromie Lafaye, maire de la commune de Saint-Pierre-ès-Liens... et le 18 frimaire an IX (8 déc. 1800) de la République française... dans la maison commune sise au lieu de Camp, a comparu Jean Valade, etc... » Lafaye, maire,

plus récent. Dans les deux cas, il s'agissait des convoitises assez justifiées de Périgueux sur les terrains de l'ancienne paroisse, en avancée dans la banlieue de la ville.

I. — L'examen du carton I permet de voir, d'un simple coup d'œil, la nature du premier aménagement. La limite primitive, dont la preuve indiscutable est faite au début de cette étude, était formée par la rivière de l'Isle entre l'Abreuvoir du Roc et le Pont des Clarisses ou Pont-Japhet ; puis, à partir du pont, par l'ancien chemin d'Atur, qui aboutissait à ce pont. Or, la limite actuelle arrête le territoire de Saint-Pierre-Notre-Dame au milieu de la chaussée de la route de Bergerac. Comme cette route n'a été mise en service que vers 1792-93 et que, d'autre part, son assiette ne correspond pas avec l'emplacement du vieux chemin de Bergerac, il s'ensuit que les terrains compris entre la rivière et la route neuve de Bergerac ont été distraits de Saint-Pierre et réunis à Périgueux, après 1792.

Cette réunion a très probablement été faite officiellement par l'arrêté du 4 messidor an IV (23 juin 1796).

Voici un extrait significatif de cet arrêté, dont l'art. 5 est rappelé dans l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1844 :

« Vu l'arrêté rendu par les administrateurs du département de la Dordogne le 4 messidor an IV, arrêté publié et enregistré, ouï sur ce le commissaire du Directoire exécutif le 15 thermidor an IV et relatif à la circonscription des limites de la commune de Périgueux intra et extramuros. Ledit arrêté portant, article 5 : ... A partir de la Ladrerie la route neuve de Bergerac à Périgueux jusqu'au coin du jardin du citoyen Lajaunarie et remontant à droite le long des murailles dudit jardin... » — La Ladrerie ou Les Ladres était une maison sise à la croisée du chemin de l'Abreuvoir ou du Roc et de l'ancien chemin de Bergerac (actuellement rue de la Maladrerie) ; le jardin du citoyen Lajaunarie est aujourd'hui occupé par le n° 48 de la rue de Bergerac, et la rue Beylit remonte à droite... Comme il est indiqué, l'arrêté précité ajoute : « L'Administration de Périgueux aura tout ce qui est à gauche dudit chemin depuis la Ladrerie... »

c'est-à-dire tout ce qui est à gauche de la chaussée, entre la route neuve et la rivière.

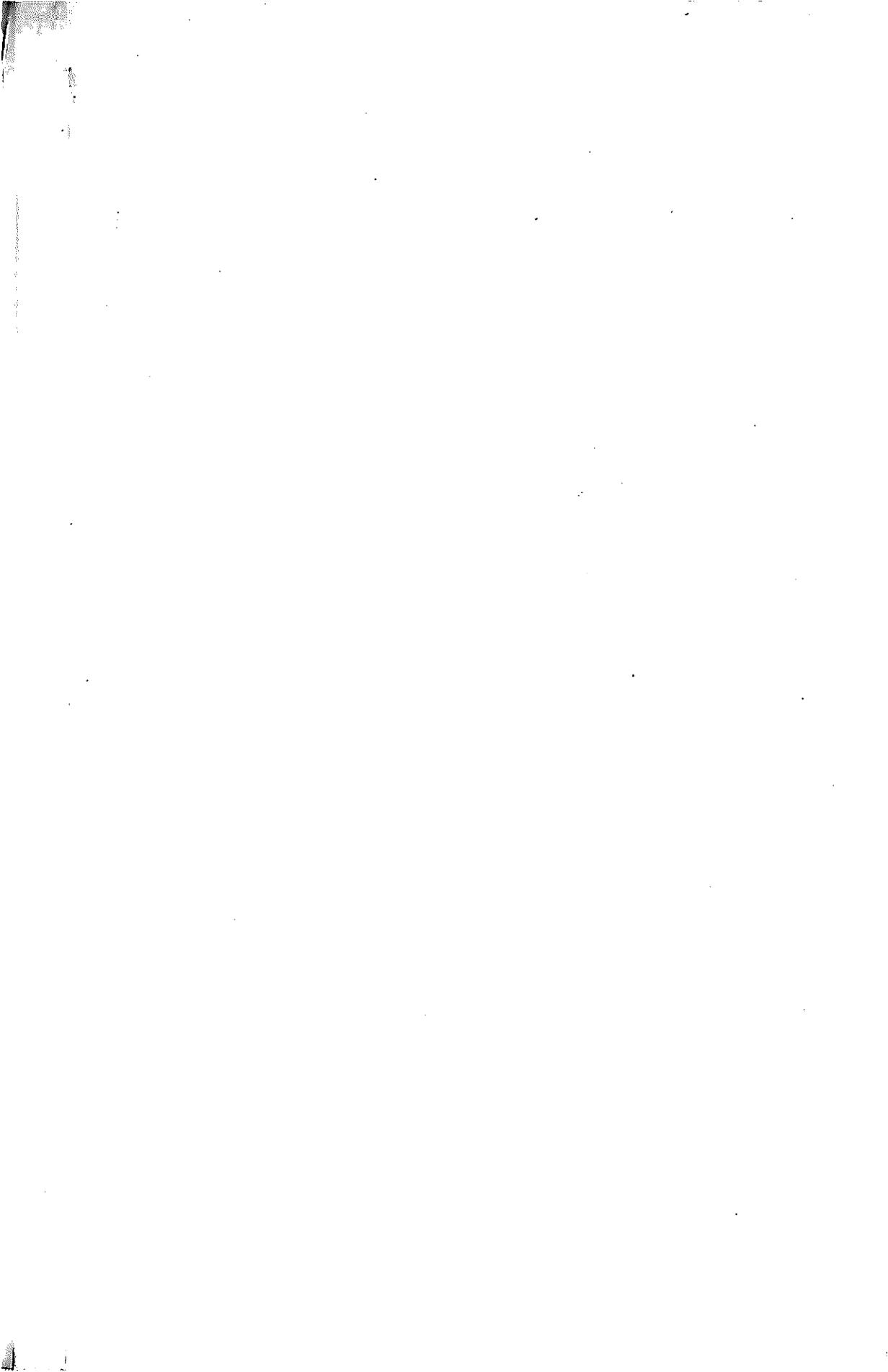
Ces limites sont aussi portées au plan cadastral dressé vers 1820 et mis en service en 1828, sauf une erreur rectifiée plus tard.

II. — Cette rectification de limites fut l'occasion d'une longue procédure entre Périgueux et Notre-Dame-de-Sanilhac, commune héritière du territoire de Saint-Pierre-ès-Liens, et fut l'objet du second aménagement.

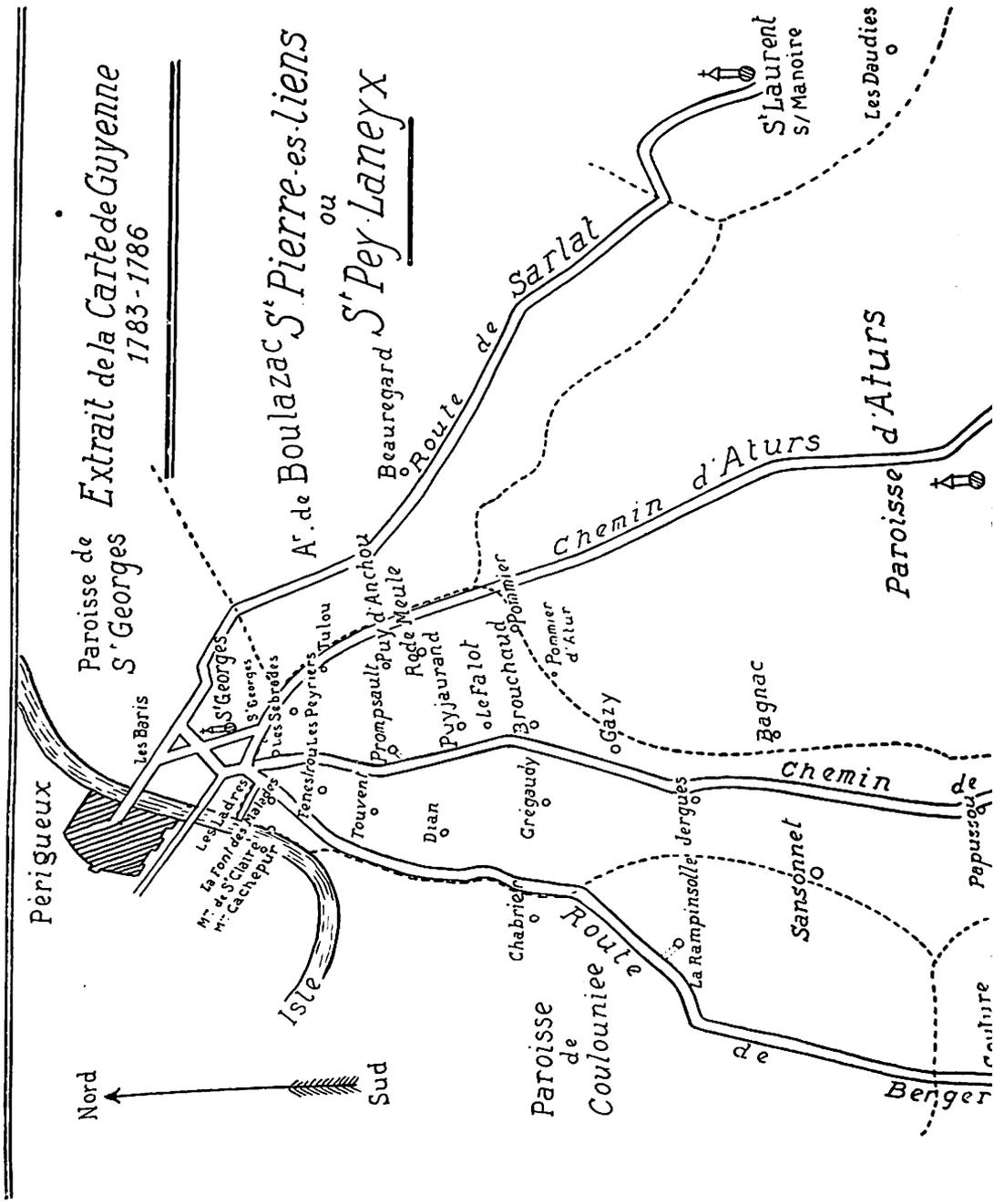
Un procès-verbal de délimitation entre la municipalité de Périgueux et la municipalité de Notre-Dame-de-Sanilhac avait été signé le 22 janvier 1827, sans doute pour mettre fin à des contestations nées de la suppression de la commune de Saint-Pierre-ès-Liens par l'ordonnance précitée de 1823. Les plans cadastraux levés entre 1823 et 1828 avaient aussi amené des modifications de détail. Ces diverses pièces d'archives avaient donné comme limite aux deux communes la route de Bergerac et la route de Lyon ou de Montignac jusqu'à leur croisement au milieu du Saint-Georges actuel. C'était évidemment une limite bien nette, mais Périgueux était lésé et il va réclamer.

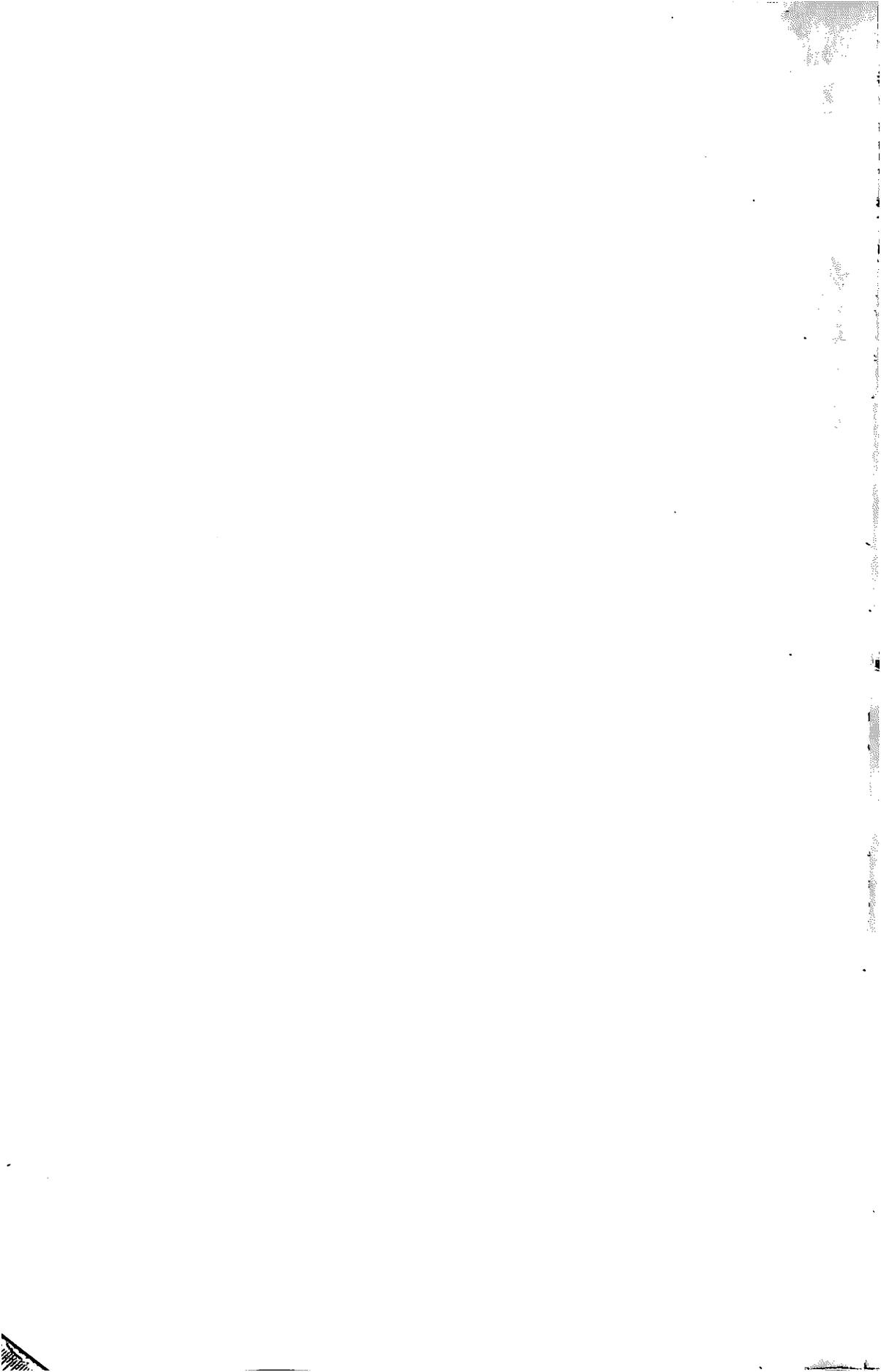
Dès 1829, la municipalité de Périgueux, arguant du fait que l'avancée de Notre-Dame jusqu'au croisement des routes neuves de Bergerac et de Lyon constitue un grave embarras pour sa police et pour divers autres services urbains, demande une nouvelle délimitation. Elle sollicite d'abord du Ministre de l'Intérieur l'annexion d'un quadrilatère comprenant les pentes de la colline des carrières, soit 17 arpents 71 perches, avec 8 feux et 25 individus ainsi répartis : Les Cébrades, 6 ; Saint-Georges, 3 ; Les Peyriers, 8 ; Tulou, 5 ; et quelques maisons isolées, 3. La décision du 7 avril 1831, malgré les conclusions ultra-favorables de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, qui proposait de reculer les limites au-delà de Pommier et de Gregaudy, déboutait la ville de ses prétentions.

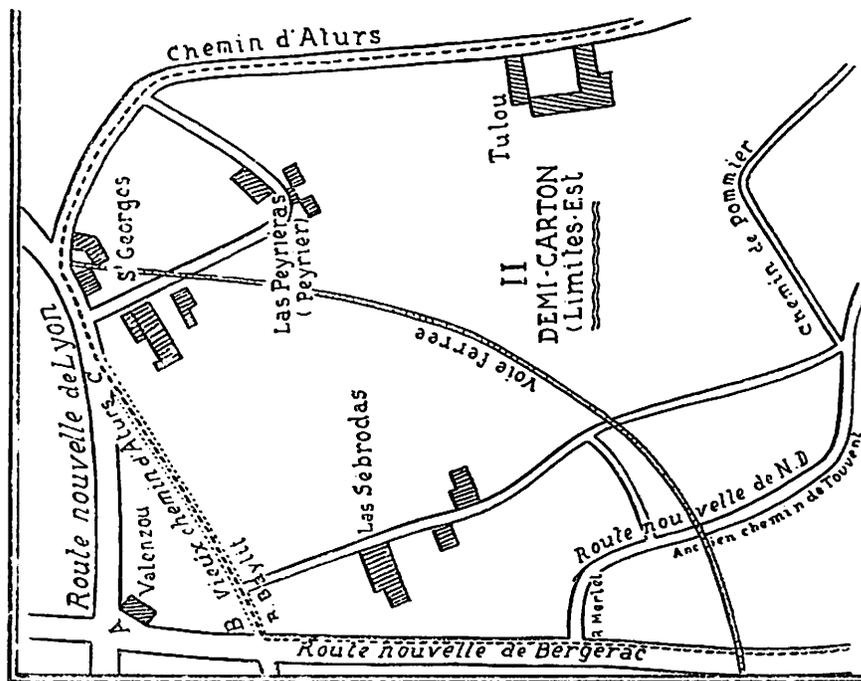
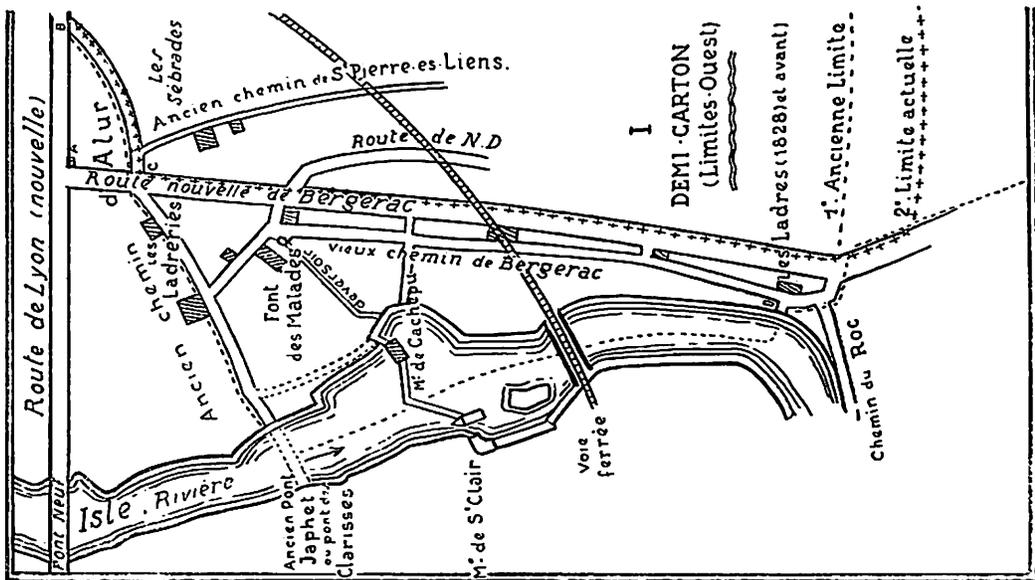
En 1843, la ville revient à la charge, mais seulement pour rectification d'une erreur matérielle (voir carton II), demandant « que les limites soient fixées comme elles l'avaient été

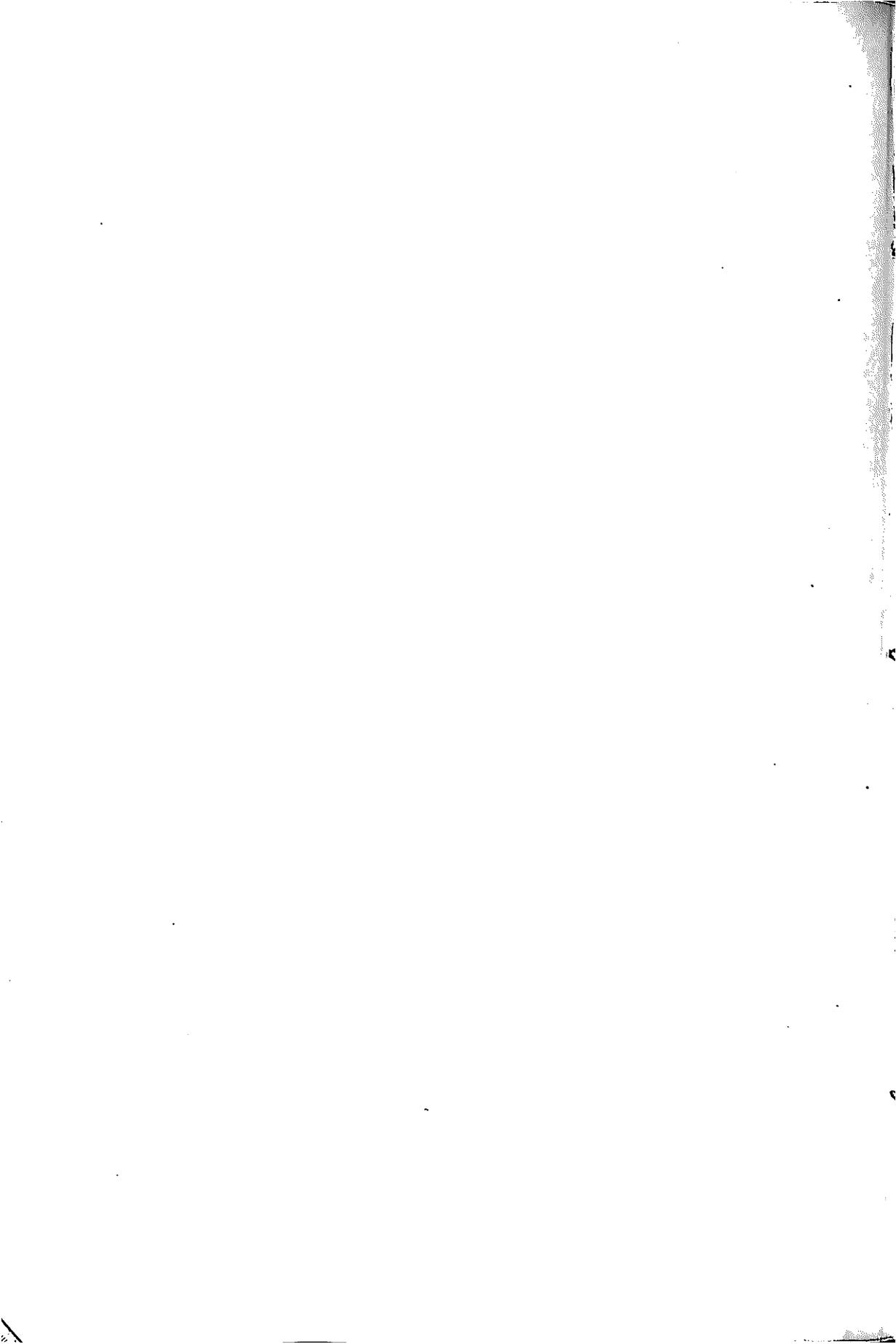


ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-PIERRE-ES-LIENS









de temps immémorial par le chemin supprimé qui, de la route de Bergerac, conduisait à la route d'Atur ».

Périgueux obtint cette fois gain de cause ¹.

L'arrêté du 17 janvier 1844 réintégra dans son territoire le triangle de terrain dont le sommet est au croisement des deux routes nouvelles et dont les côtés vont sur la route de Bergerac jusqu'au n° 50 de la rue Beylit, sur la route de Lyon jusqu'au n° 56 actuel, la base étant formée par une ligne suivant l'ancien chemin d'Atur et aujourd'hui marquée seulement par les bornes des héritages particuliers (triangle A B C, carton II).

Cette fois, le procès de succession était bien fini et l'héritage échu à Notre-Dame ne lui est plus contesté, malgré l'incommodité grandissante pour Périgueux du fait du peuplement de cette partie de sa banlieue.

* * *

L'ancienne voie axiale du Vern a survécu à sa décadence, non certes comme chemin des marchands et des pèlerins

(1) Extrait de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1844. « Vu l'arrêté du 4 messidor an IV... Ledit arrêté portant « art. 5 : A partir de la Ladrerie la route neuve de Bergerac à Périgueux jusqu'au coin du jardin du citoyen Lajaunarie, et remontant à droite le long des murailles dudit jardin, suivant toujours le même chemin qui passe et fait le tour de l'enclos du citoyen Lachaume et va joindre la grande route de Périgueux à Montignac en passant devant la maison du citoyen Lamotte... L'administration de Périgueux aura tout ce qui est à gauche dudit chemin depuis la Ladrerie ».

Vu un contrat de vente retenu par Lagrange, notaire, du 10 janvier 1826, duquel il résulte que M. le maire de Périgueux et le maire de Notre-Dame-de-Sanilhac... vendraient à divers particuliers le terrain occupé par l'ancien chemin d'Atur, le même désigné par l'arrêté du 4 messidor an IV et qui servait de limite à la commune de Périgueux, dont le prix fut versé par moitié... dans les deux caisses municipales, ledit chemin ayant été vendu par moitié en longeant le territoire des deux communes limitrophes..

Considérant que, de temps immémorial les limites des deux communes avaient été fixées et notamment par l'arrêté du 4 messidor an IV par l'ancien chemin d'Atur qui, de la route de Bergerac, passait et faisait le tour de l'enclos du citoyen Lachaume et allait rejoindre la route de Périgueux à Montignac, chemin dont la trace s'aperçoit encore par l'existence d'une partie des murailles qui servaient à l'enclore des deux côtés...

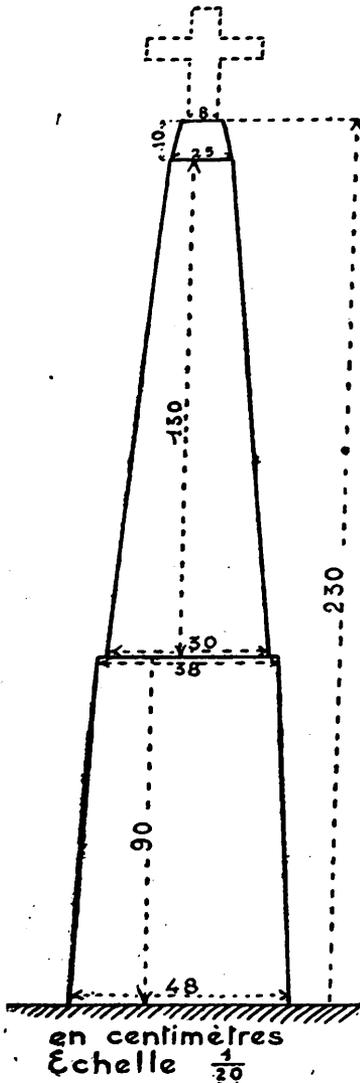
La route de Montignac avait été mise en service vers 1820.

mais comme simple chemin vicinal, raboteux et accidenté où ne circulent plus que les chars des fermiers et quelques rares promeneurs.

A mi-sommet de la côte de Prompsault le nouveau chemin s'est détaché de l'ancien pour contourner une curieuse et profonde cuvette boisée, traversée par d'anciennes sentes de

raccourcis sur ses bords les moins abrupts. Cet effondrement naturel a 250 à 300 mètres de diamètre. Ces dimensions, l'absence de tout lit de pierre, la nature même du terrain ne permettent pas de supposer un creusement artificiel ou industriel. Le fond de cette cuvette, dont le creux atteint 15 à 20 mètres vers le Falot se relève progressivement vers Gregaudy. Ce fond est sur deux plans ; le plan supérieur, avec une mare d'environ 20 mètres carrés « dont l'eau est toujours fumante et ne gèle jamais, même aux hivers les plus froids » me dit un brave paysan du voisinage ; le plan inférieur, caractérisé par deux effondrements symétriques d'environ 20 mètres de diamètre sur 4 à 6 mètres de creux, qui ne ressemblent en rien à d'anciennes minières.

L'entrée du vieux chemin dans le rebord de la cuvette d'effondrement est marquée par des vestiges d'empierrement et par les restes d'une croix dont le soubassement et la pyramide quadrangulaire sont formés d'une seule pierre couchée maintenant



au bord du sentier. Ce monolithe de taille fruste mais d'élégantes proportions est dans un parfait état de conservation. Ses dimensions sont indiquées au croquis ci-joint.

La légende qui se forme protège sans doute les restes de la croix placée à l'entrée du chemin dans le coupe-gorge boisé formé par cette cuvette d'effondrement. « Un vieux château était bâti là, me dit le paysan qui m'accompagne, et cette longue pierre était une des piles de son portail. Ces grands hêtres formaient la bordure des avenues. Mais, au cours des temps, le château s'est enfoncé dans la terre et on ne voit plus aucune pierre de ses murs ». Il n'y a certes pas eu d'enlèvement et il ne reste qu'une mare au lieu d'une fontaine merveilleuse. Mais il faut malgré tout respecter les légendes de la paroisse disparue et du vieux chemin de Saint-Pey-Lancix, car les légendes sont la poésie du souvenir.

Eug. AUBISSE.

LES SEIGNEURS DE RIBÉRAC ¹

I — ORIGINES

Wlgrin, étant comte de Périgord et d'Angoumois, établit, en 866, un représentant de son autorité au passage de la Dronne, près du point où devait, plus tard, s'élever Ribérac, au Chalard. Vers l'an 1000, ce représentant de l'autorité comtale, ce vicomte, qui s'appelait alors Alchier, pour des raisons que j'ai supposées ailleurs, se serait déplacé vers la hauteur qui domine la ville actuelle ², et c'est à lui qu'on attribue la fondation du château de Ribérac.

Le vicomte du Chalard et ses successeurs obéirent à l'autorité comtale tant que celle-ci fut puissante, mais des discussions étant intervenues vers la fin du x^e siècle, après une guerre d'extermination de plus de vingt-cinq ans, Arnaud Mauzer était devenu le seul possesseur de la province d'Angoumois, sous le nom de comte d'Argoulême, tandis que les comtes de la Marche conservaient le Périgord. Au milieu de tels désordres, la tentation était grande pour le vicomte du Chalard de s'affranchir d'une tutelle qu'il ne savait, du reste, à quel maître rapporter.

C'était, alors, Alchier, deuxième du nom, fils de celui dont il vient d'être parlé. Son entreprise eut le plus entier succès.

(1) Bien qu'une histoire d'ensemble des seigneurs de Ribérac n'ait pas encore été écrite, ce travail ne saurait prétendre à être complètement inédit. L'auteur tient à signaler les documents imprimés qui ont été ses sources : en premier lieu le chartrier de Pons (tome XXI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, publié par G. Musset, 1892) ; ensuite les pages que Léon Dessalles a consacrées à Ribérac (*Echo de Vézère*, 1865 : 21-25 juillet). Enfin il a eu recours avec fruit aux *Généalogies périgourdines* (chapitre d'Aydie) du comte de Saint-Saud, quand ses notes défailantes exigeaient un contrôle ou un supplément de recherches que son éloignement des Archives départementales de la Dordogne rendait trop souvent difficiles.

(2) Du même auteur : *Le Prieuré du Chalard de Ribérac*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (1922).

Les populations du voisinage lui montrèrent les plus heureuses dispositions. Sa maison prospéra très vite. On raconte, sans grande certitude, toutefois, que Grimoald, vicomte comme lui de Ribérac, son fils ou petit-fils, aurait épousé Déa, de la maison de Montignac, appelé plus tard Montignac-le-Petit, canton de Montpon, et en aurait eu deux filles, dont l'une se maria avec le comte d'Angoulême et l'autre avec le comte du Périgord. Mais, ce qui ne saurait faire de doute, c'est qu'Archambaud, fils de Boson 1^{er}, vicomte de Turenne, mort en 1091 à Jérusalem, devint vicomte de Ribérac vers le commencement du XII^e siècle en épousant, probablement, l'héritière du seigneur de Ribérac. On ne connaît pas la descendance d'Archambaud. Sans doute n'eut-il que des filles. Tout porte à croire qu'après sa mort, la seigneurie de Ribérac passa dans la maison des Rudel, seigneurs de Bergerac, Blaye et autres lieux, dont le troubadour Jaufre Rudel reste le représentant le plus connu ; et, de celle-ci, à la maison de Pons, par le mariage, en 1250, entre le 8 juin et le 1^{er} juillet, de Marguerite de Bergerac ¹ avec Renaud III, sire de Pons, fils de Geoffroi de Pons, cinquième du nom et d'Agathe d'Angoulême-Lusignan.

Elle était parente au quatrième degré de son futur mari et il fallut l'intervention d'une bulle d'Innocent IV, accordant les dispenses nécessaires, pour la célébration de cette union dont naquirent au moins sept enfants : Hélié, Geoffroi, Ponce, Agathe, Géraude, Marguerite, Jeanne.

(1) Voici comment, d'après le comte de Saint-Saud, dans *Généalogies périgourdines* (seconde série), s'établirait la chronologie des seigneurs de Ribérac après Archambaud.

Son fils Raymond lui succéda. Du mariage de ce dernier avec Hélié de Castelnau serait née une fille, Raymonde, dame de Ribérac et de Montpon, chatellenies qu'elle apporta en dot à Hélié V Talleyrand, comte de Périgord, par son mariage en 1167. De ce mariage provinrent Hélié, qui succéda, et Archambaud Talleyrand, vicomte de Ribérac, mort sans postérité vers 1213.

Hélié épousa Marguerite de Limoges après 1203 et avant 1211.

Ici on est en présence d'une courte lacune ; puis on arrive à Elie Rudel, fils d'autre Elie et de Géraude de Gensac, qui épousa Hélié de Turenne. C'est de cette union que naquit Marguerite de Bergerac que d'autres textes disent encore de Turenne.

Marguerite de Bergerac était à Ribérac au mois de mars 1255, comme on le voit par des lettres écrites au roi d'Angleterre au sujet de son mari, prisonnier entre ses mains. Par son testament, daté de 1289, elle donna la seigneurie de Ribérac à Geoffroi de Pons, sixième du nom, son fils cadet, dont les descendants restèrent possesseurs jusqu'au xv^e siècle.

« Item Gaufridium de Ponte, filium nostrum.. et instituimus in omnibus et singulis castris et castellanis nostris, videlicet de Castro Maurone, de Montemuro, de Montecuco, de Ribeyriaco, de Espeluca, de Monteforti, de Alhac, de Chaslucio, de Martello, de Cunhac, de Montibus et in tota terra nostra de Bayanesio et in omnibus juribus, homagiis, feodis, retrofeodis, deveriis, reditis et pertinenciis existentibus tam in vicecomitatu Turenne quam in omnibus aliis bonis nostris...

» Datum et actum VII^o Kalendarum februari, anno Domini M^o CC^o LXXX^o nono ». ¹

II — LA MAISON DE PONS

A — GEOFFROI VI DE PONS (1289-1307)

Geoffroi VI de Pons était donc, comme on peut le voir, en même temps que seigneur de Ribérac, seigneur d'Epeluche (canton de Ribérac), de Montfort, d'Aillac, de Carlux (arrondissement de Sarlat) et de divers autres domaines situés en Quercy, en Bas-Limousin et ailleurs ; il était même vicomte, en partie, de Turenne.

Geoffroi VI avait épousé Isabelle de Rodez ² par contrat du 14 mars 1291. Il fit son testament en 1307 et institua pour son héritier son fils aîné, Renaud, quatrième du nom. Il mourut peu de temps après avoir fait son testament, puisque l'on voit son fils, à la date du 18 août 1308, signer avec Elie Rudel une transaction dans laquelle il est dit seigneur de Ribérac.

(1) Chartrier de Pons.

(2) Isabelle était la fille aînée de Henri II, comte de Rodez, et de Marquise de Baux. Elle reçut en dot quatre mille livres de tournois noirs et, à la mort de son père, en 1303, par testament de ce dernier, la vicomté de Carlat en Auvergne, et d'autres terres, voisines de la rivière de la Troveyre ; mais, en sa qualité d'aînée elle prétendait à la possession du comté de Rodez et entra dans un long procès avec sa sœur Cécile, issue d'un second lit, femme de Bernard VI, comte d'Armagnac.

B — RENAUD IV ET RENAUD V (1307-1356)

Renaud de Pons, quatrième du nom, épousa par contrat du dernier samedi avant la fête de la purification de la Vierge de l'année 1319, c'est-à-dire, selon notre calendrier actuel, le 26 janvier 1320, Jeanne d'Albret, fille d'Amanieu VII, sire d'Albret, et de Rose du Bourg qui avait été émancipée aux fins de ce mariage. Ses père et mère constituèrent à Jeanne une dot de 10.000 livres pour la garantie de laquelle Renaud devait hypothéquer son château de Ribérac. « Pro qua quidem dote solvenda et restituenda, in casu in quo dotis restitutio vindicat sibi locum, idem dominus Reginaldus obligavit et ypotecavit specialiter et expresse castrum suum de Ribayriaco, Petragoricensis diocesis. cum omnibus jurisdictionibus, redditibus, exercitiis. emolumentis, proventibus et pertinentiis ac juribus universis eidem Johannæ et successoribus suis ».

L'union des époux fut très féconde. Ils eurent au moins dix enfants, mais un seul enfant mâle, qui devait être Renaud V.

Renaud IV, dans le dessein de se transporter en Italie, testa une première fois le premier dimanche après la Nativité de Notre Seigneur de l'année 1332, qui fut le 27 décembre, à Castelmoron. Il se nomme dans cette pièce *miles, vicecomes Carlatisis et dominus Ribariaci*. Il énumère les sept filles qu'il a déjà eues de sa femmes : Marguerite, Yolande, Isabelle, Marquise, Matte, Johanne et Seride, et l'on peut voir qu'à cette date il n'a pas encore de descendant mâle ; mais sa femme est enceinte et, cette fois, il aura un fils.

Ce fils, Renaud V, entre 1340 et 1345, épousa une fille de Guillaume Flotte, sénéchal de Toulouse, dont il eut, au moins, Renaud VI qui lui succéda.

Renaud IV, faisant un nouveau testament le 15 novembre 1351, élisait pour sa sépulture l'hôpital neuf de Pons et nommait pour son héritier universel « noble homme monseigneur Regnault de Pons, chevalier, son fils », qui, du vivant de son père, portait le titre de seigneur de Montfort. Ce dernier était tenu en vive estime par le roi Jean, par qui il avait été nommé capitaine pour le roi dans les parties de Périgord et de Limousin en deça de la Dordogne.

Le père et le fils périrent de leurs blessures à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356). Le père fut laissé sur le champ de bataille, tandis que son fils survécut encore quelque temps, puisque nous le retrouvons, le 15 novembre suivant, à Toulouse, où il assiste aux Etats de Languedoc présidés par le comte d'Armagnac, où furent prodigués au roi Jean, alors prisonnier, des témoignages éclatants de fidélité et où fut décidée la continuation de la lutte. Et c'est à Toulouse qu'il fit son testament, *in domo habitationis reverendi in Christo patris et domini Radulphi, Dei gratia abbatis monasterii Grandis Sylvæ, diocesis Tolosane*. Il s'y nomme et désigne *Reginaldus de Pontibus, miles, dominus de Pontibus, vice comes Carladesii, diocesis Xanctonensis, more mililum armatus...*

C — RENAUD VI (1356-1419)

Par ce double deuil, Renaud VI n'avait que quelques années quand, au titre de vicomte de Turenne, la seigneurie de Ribérac lui échut. Il n'avait pour veiller sur lui que sa grand'mère, Jeanne d'Albret. Ce soutien devait bientôt lui manquer. Jeanne mourut dans les derniers mois de 1357, après avoir fait son testament le 20 octobre de la même année, dans lequel elle désignait son petit-fils comme héritier universel. Il est intéressant de noter dans cette pièce le legs fait à l'église de Ribérac où elle instituait une chapellenie. « Item legamus ecclesiæ de Ribeyraco sexviginti florenos auri de Florencia semel, pro emendo decem libras rendales, ex et de quibus decem libris rendalibus facimus et instituimus in dicta ecclesia unam capellaniam, quam ex nunc dotamus de dictis libris rendalibus, et eciam eandem capellaniam volumus conferri per rectorem ipsius ecclesiæ... Item legamus cuilibet ecclesiæ in castellania dicti loci de Ribeyraco unum florenum auri de Florencia semel ut quilibet rector dictarum ecclesiarum teneatur celebrare... »

Le dauphin Charles fut alors appelé, le 29 janvier 1358, à nommer un gouverneur des biens du jeune Renaud. Il fit choix de Guillaume de Montlieu.

« Charles, dauphin, filz et lieutenant du roi de France, duc de Normandie et daulphin de Viennois à notre ami et féal Guillaume

Feucheux de Montlieu, chevalier, salut et dilection. Il est venu de }
nouvel à notre congnoissance que la dame de Pons, mère de feu
Regnault sire de Pons, chevalier, qui mourut en la bataille de Poitiers,
derrere passée, laquelle mère, après la mort de son dict filz, a toujours
tenu par devers ly, Regnault de Pons, mineur d'aige, fils du sieur
Regnault de Pons et de la fille de amé et féal le seigneur de Ravel ¹,
conseiller du mondit sieur et de nous... est naguère allée de vie à
trépassement et que ledict sieur de Ravel à qui, par droict et par
raison, appartient et doit appartenir la garde et la tetelle dudit
mineur, est si occupez et chargez des besoignes de mondit sieur et
des nostres qu'il ne peut pas bonnement, quand à présent et pour
cause, vacquer et entendre au gouvernement de ladite terre de Pons,
si comme mestier seroit ; si avons considéré que mondit sieur et
nous sommes biens tenus à garder le droict dudit enfant, tant par
amour de son dit père, qui se porta moult et grandement vassalement
comme loyal chevalier et hardy en ladite bataille de Poitiers, en
laquelle il fut occis ², en la présence de mondit sieur, comme par
amour dudit sieur de Ravel qui à moult longuement et d'ancienneté
servi mon davant dit seigneur et ses prédécesseurs roys de France et
nous aussi bien et loyaulment... Et pour ce, nous qui avons été et
sommes souffissans informez... du bon portement que vous avez
autrefois eu au temps dudit seigneur de Pons et de son père et sa
mère sur le fait et gouvernement du pays, que aucuns autres... vous
ordonnons et établissons... gouverneur général de toute la terre du
dit mineur, des villes, chasteaulx et forteresses d'icelluy... si donnons
en mandement aux sénéchaulx de Xaintonge, de Périgord et de
Rouhergue et au baillif des montagnes d'Auvergne... »

Renaud VI, qui mérita d'être appelé « père, protecteur et conservateur des deux Aquitaines », ne choisit pas cependant le parti du roi de France dès qu'il fut en âge de porter les armes. La faute en revint à son mariage avec Marguerite de Périgord, fille de Roger Bernard, comte de Périgord, et d'Eléonore de Vendôme, et sœur d'Archambaud qui tenait pour les Anglais. Marguerite de Périgord était, en outre, la

(1) Guillaume Flotte, sieur de Revel, sénéchal de Toulouse, plus haut mentionné. Revel, chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, fut créé en 1332, sur l'ordre de Philippe VI de Valois, par Guillaume Flotte qui lui donna le nom de sa seigneurie de Revel, près Domène en Dauphiné.

(2) On voit que le dauphin lui-même croyait que Renaud V était mort sur le champ de bataille.

petite-fille de cette délicieuse Brunissende de Foix, si fine, si jolie, si intelligente et si instruite, dont le pape Clément V, alors qu'il n'était que Bertrand de Goth et évêque de Comminges, avait failli devenir amoureux et dont il resta l'ami dévoué tant qu'il vécut, et l'arrière petite-fille du troubadour Roger Bernard ¹. Mais, en 1370, Renaud IV était revenu au roi, non par pure inclination toutefois, mais bien par intérêt. Charles V lui promettait 2.000 livres tournois de rente par an et, en 1371, tenait ses promesses et au-delà. Marguerite ne lui pardonna pas cette défection et jura qu'elle ne coucherait plus avec lui. Il ne fallut rien moins que l'intervention de l'évêque de Saintes et du pape lui-même pour la relever de son serment et permettre la reconciliation des époux, qui dut être complète, puisque, en 1397, Renaud lui fit don pour en jouir pendant sa vie, de divers châteaux et châtellenies, dont celui de Ribérac. Elle mourut entre le 27 juillet et le 24 octobre 1411.

Le 8 février 1384, le roi nommait Renaud pour la Saintonge, l'Angoumois et le Périgord, conservateur des trêves avec le roi d'Angleterre. Il lui renouvela sa charge le 22 août 1388.

La soixantaine largement atteinte, Renaud VI, sans postérité de Marguerite, contracta une deuxième union avec Marguerite de la Trémouille. Celle-ci avait perdu son père, le comte Guy, porte-oriflamme de France, quand elle fut recherchée par Renaud, à qui Georges de la Trémouille, son futur beau-frère, s'engageait, par contrat du 17 janvier 1412, à verser une dot de 10.000 livres tournoises d'or, sous la condition de renoncement par les futurs époux à tous droits

(1) Par contrat du 8 novembre 1368, passé au château de Montignac, Archambaud avait promis à sa sœur 15000 nobles en or d'Aquitaine « *quorum quadraginta quinque valeant et equipollant unam marcham boni et puri auri* » (Chartrier de Pons).

Il est vrai qu'à sa mort il devait encore 7000 nobles pour lesquels Renaud était dans l'obligation de faire opposition « aux crieurs des biens du comte ». *Inventaire du Trésor de la maison du consulat de Périgueux*, publié par le chanoine J. Roux, président de la Société historique et archéologique du Périgord. Périgueux, 1934.

sur la succession paternelle et maternelle des La Trémouille. Cette union fut de courte durée ; mais, quand Marguerite mourut, elle laissait un héritier mâle à son mari, Jacques, qui succéda.

Enfin, Renaud contracta un troisième mariage, celui-ci probablement en 1416, avec Catherine de Montbron, fille de Jacques de Montbron dont, il eut une fille, Marie. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans.

D — JACQUES 1^{er} (1419-1472).

Jacques de Pons 1^{er} avait à peu près quatorze ans à la mort de son père. Par testament du 20 septembre 1419, Renaud VI avait confié la tutelle de son fils à Georges de la Trémouille, son beau-frère.

« A tous ceulx .. savoir faisons que, comme Dieu par sa grâce nous avet donné ung seul filz nommé Jacques de Pons, né procréé de nous et de notre feue très chière et très amée compaignie Margarite de la Trémouille dont Dieu aict l'arme, estang nostre dict filz en minorité et en bas eâge de six ans ou environ Et, pour ce, nous qui sommes sexagénaire... désidérans de tout nostre cuer, amprès nostre décès, nostre dict filz estre traictié, gardé et gouverné notablement et féablement... considérans que notre très chier et très ami seigneur et frère le seigneur de la Trémouille, frère germain de notre feue compaignie... est... après nous son plus prochain parent... avons volu et ordonné. . notre frère tuteur... »

Jacques suivit le parti du roi comme ses aïeux. Ce ne fut pas, toutefois, sans traverses et, avant d'arriver aux honneurs que lui accorda Louis XI, il connut des difficultés sous le règne de Charles VII. Il avait dû tenir maintes fois la campagne et entretenir des troupes sans recevoir aucun subside. Et il avait un peu trop vécu sur le pays et « aucunes fois ont par lui et ses gens esté prinses églises, boutez feu, meurtri gens, forcé femmes... » Ses ennemis le lui reprochèrent et il fut même accusé du crime de lèse-majesté et emprisonné, cependant qu'un arrêt de confiscation de ses biens était pris le 14 juillet 1445. Il fit appel à la justice du roi, lui énumérant ses états de service, lui citant ses nombreuses rencontres avec les Anglais, « sitôt qu'il peust porter

harnoiz », lui rappelant le dommage qu'il leur avait fait, qu'il avait été de son sacre, où il était apparu « bien et notablement acompagné de grand nombre de gens de guerre ». Le roi se laissa toucher et lui pardonna ses fautes, même qu'il se fût évadé de la Conciergerie de son palais à Paris « où il a esté à grand povreté et misère par longtemps... avec son page, secrètement et par nuit, à l'aide d'aucuns ses amis qui, pour ce faire, luy baillèrent eschelemens de cordes et autres engins pertinens... en considération de ses services et de ceux de ses aïeux qui avaient dépensé corps, vie et chevance ».

Il se réservait de juger du crime de lèse-majesté.

Jacques rentra donc en possession de ses biens et c'est un nouvel arrêt du 28 juin 1449 qui, en le condamnant au bannissement, rendit définitive la confiscation première. Il se réfugia en Espagne où il put, à l'abri de ses ennemis, préparer sa défense et son retour qui n'eut, cependant, lieu qu'en 1461, à l'avènement de Louis XI.

Ses biens lui furent rendus une seconde fois. Louis XI avait chargé son chambellan Guillaume d'Estuer, chevalier de Saint-Mégrin, d'aller en prendre possession en son nom. Celui-ci partit d'Amboise à cet effet le 6 novembre 1461, arriva le 13 à Pons et opéra, les jours suivants, successivement de seigneurie en seigneurie. Le 26, il arriva à Ribérac.

« Ensuite. dit Guillaume de Saint-Mégrin dans le rapport qu'il fournit au roi de sa mission, nous transportâmes à grand diligence audit lieu de Ribeyrac dont estoit cappitaine ung nommé Petrus de la Place pour et au nom de Monsieur d'Orval et de Mademoiselle sa femme, et y arrivâmes le xxvi^e jour du moys de novembre au giste. Et le lendemain, bien matin, xxvii^e dudit moys, pour ce que avons esté advertiz que ledit Petrus ne nous obéyrait point, feismes tant qu'il vint par devers nous auquel feismes faire exposicion de notre dicte commission, du vouloir et intencion du roy sur ce, avec commandement exprès, sur peine de désobéissance, de nous obéyr. Mais à tout il différa et reffusa et en parlant avec luy de ce qui dict est, voyant son dict reffus, feismes entrer dedans ladicte place et chastel de Ribérac et icelui prandre de par le roy, nostre dict seigneur, et à ce moyen ledict Petrus demeura hors d'iceluy. Pour lequel chasteau et place de Ribérac avec la chastellenie et seigneurie dudict lieu et la terre de Epeluche régir, garder et gouverner soubz la main.

du roy nostre dict seigneur et y fut par nous commis et ordonné cappitaine et commissaire le bastard Ardillon, lequel nous fit serment... »¹.

Il convient de noter que tout ce passage du procès-verbal de Saint-Mégrin a été bâtonné. Nous verrons, plus loin, la signification de ce geste.

Sa mission achevée, Saint-Mégrin revint vers le roi à Tours, où il était. Et la rédaction continue :

« Et après mondit rapport à luy ainsi fait, ledict sieur nous dict... qu'il avoit rendu et restitué audit messire Jacques de Pons, qui estoit lors pardevant ledit sieur, toutes et chascune ses terres... »

Jacques de Pons fut chambellan de Louis XI. Il avait reçu au service du roi vingt-cinq blessures et cinq arquebusades. Il mourut probablement en 1472.

Il avait épousé Isabelle de Foix, fille de Gaston de Foix, captal de Buch, vers 1428, qui lui avait porté en dot dix mille écus d'or. Il en eut quatre enfant, dont Guy qui lui succéda.

E — GUY (1472-1484)

Guy de Pons épousa en 1461 Jeanne de Chateaufort (ou de Castelnaud). Cependant, en 1459, il avait épousé ou avait été sur le point d'épouser autre Isabelle de Foix et, pour cette union, il lui avait fallu une dispense, en raison du troisième degré de consanguinité par la ligne maternelle, qui lui fut accordée par Pie II, signant à Mantoue, le neuvième jour des calendes d'août 1459.

Jeanne de Castelnaud était sœur d'Antoine de Castelnaud, baron du Lau, en Armagnac. Louis XI exigea, au moment de son mariage, qu'une partie des biens qu'il restituait à Jacques, son futur beau-père, fût abandonnée à Jeanne pour devenir son propre héritage.

Guy de Pons eut trois enfants : un fils, François ; deux filles, Anne et Antoinette, dont l'aînée épousa, le 14 février 1483, Odet d'Aydie, le premier du nom, qui fut comte de Ribérac.

Jeanne de Castelnaud vivait encore le 21 décembre 1504, date à laquelle elle est mentionnée dans le testament de son

(1) Chartrier de Pons,

mari, fait au château de Pons, par lequel il ordonne que sa femme « qui a souffert auprès de sa personne innumérables peines et travaux, tant en mes santés que maladies » soit traitée selon son état. Jeanne avait fait le sien, le 7 novembre 1481, à Sarlat, en l'étude de discrète personne, Jehan Guillaume, notaire royal de ladite cité, située sur la place publique.

Le contrat de mariage d'Anne de Pons et de noble homme Odet d'Aydie, « escuier, seneschal de Carcassonne », fut passé en la ville de Tours, proche la résidence du roi, « en présence de révérend père en Dieu, messire Jehan de La Salle, evesque de Cozerans, hault et puissant seigneur Odet d'Aydie, comte de Cominges, messire Antoine de Chasteauneuf, chevalier, sénéchal de Beaucaire (oncle de la mariée), honorable et saige seigneur Monseigneur M^o Jehan Chassignes, président de la cour du Parlement de Bordeaux, Guillaume de Supplenille, baillif de Montargis, Guyot Gomart seigneur de la Vallée, maistres Yvez Faure, Léonard Gay et François Pastoureau, licenciés es loiz » pardevant les notaires G. de Brosse et J. Luyllier.

La dot d'Anne de Pons consistait « pour ce que, de présent, son père, le sire de Pons, n'a que trois enfants de son loyal mariage... en la tierce partie de toutes et chacunes ses terres, rentes et seigneuries qu'il aura au temps de son trépas », réserve faite de la ville, terre, seigneurie et châtel'enie de Pons et de la quinte du surplus de ses biens qui devaient revenir à son fils en qualité de chef et aîné, « laquelle part ledit seigneur dores et déjà a donné et donne... Au surplus a été accordé que, durant icelluy mariage, ledit seigneur sera tenu norrir et alimenter ladite demoiselle Anne sa fille, en sa maison. Item a esté dit et approuvé que, en cas que ledit noble Odet d'Aydie voudroit, durant ledit mariage et vie dudit seigneur, tenir sa maison à part avecques ladite Anne et hors la maison dudit seigneur, ne sera tenu, audit cas, ledit seigneur de la alimenter et nourrir, si bon ne luy semble, mais sera tenu bailler... ausdits noble Odet d'Aydie et damoiselle Anne, par provision, les chasteaulx et chastellenies de Creuze et Ailhac qu'il heut à présent assises en pais de Périgort avecques toutes leurs appartenances... lesquelles sera valoir de rente annuelles la somme de trois cents livres tournoises pour les percevoir, en joyr et user. Item et après le trespas dudit seigneur lesdites chastellenies demeureront à ladite Anne pour son partage en déduction de la part qui devra appartenir à ladicte Anne... »

Odet d'Aydie se constituait 10.000 écus d'or qu'il devait consacrer à l'acquisition de 500 livres tournoises de rente, « qui sera censé et repputé héritage dudit noble Odet... »

On a écrit qu'Anne de Pons avait apporté à son mari la seigneurie de Ribérac. C'est une erreur. On ne voit rien de tel figurer dans son contrat de mariage. Et la raison pour laquelle la seigneurie de Ribérac n'échut pas à Odet d'Aydie du chef de sa femme est péremptoire : la seigneurie de Ribérac, depuis près de quarante ans, avait cessé d'être de la maison de Pons et, pour lors, appartenait à la maison d'Albret. Jacques de Pons l'avait vendue, le 6 janvier 1445, pour la somme de 2.000 écus d'or, à Jean de Bretagne, comte de Périgord¹, par contrat en bonne et dûe forme reçu par M^{es} Guillou Pedepaulin et Jean Roqueron, notaires à Sarlat².

Ainsi s'explique-t-on que tout le passage concernant Ribérac, dans le procès-verbal de main mise au nom du roi sur les anciens biens de Pons, par le chambellan de Saint-Mégrin, soit bâtonné dans la pièce originale du chartrier de Pons. L'opération de Saint-Mégrin dut être, après coup, considérée comme illégale et annulée. Et c'est, sans doute, une discrète allusion à cette vente et aux motifs qui durent la nécessiter que ces quelques mots, plus haut cités, de Charles VII pardonnant à Jacques en considération des services rendus à la couronne par lui et les siens, qui ont dépensé corps, vie et *chevance*.

Odet d'Aydie reçut la seigneurie de Ribérac par donation pure et simple du roi de Navarre, postérieurement à son contrat de mariage, le 26 juillet 1484.

Emile DUSOLIER.

(A suivre)

(1) Après Jean de Bretagne, Guillaume, qui lui succéda, laissa, à sa mort, une fille unique, Françoise, qui épousa Alain d'Albret.

(2) Arch, dép, de la Gironde : C. 444 f^o 100.

UN GUÉRISSEUR DE LA RAGE A SARLAT

SOUS LOUIS XV

Il est à peine besoin de rappeler que, jusqu'à la découverte de Pasteur, la rage était l'une des maladies les plus redoutées, celle peut-être qui inspirait dans tous les milieux sociaux le plus de terreur. Ce n'est pas que le chiffre de sa mortalité fût très élevé : moins de cent personnes, en France, mouraient chaque année de la rage, tandis que d'autres maladies, comme la tuberculose, la fièvre typhoïde, le cancer, le choléra etc., faisaient, en temps d'épidémie, des milliers de victimes. Mais c'est que, la rage étant considérée comme incurable (et c'était vrai alors !), les malheureux qui avaient été mordus par des animaux enragés et sur l'esprit desquels pesait désormais l'affreux cauchemar de la rage, devenaient comme des condamnés à mort, n'ayant plus qu'à attendre, à une date qui n'avait rien de fixe, un supplice qui était absolument certain.

Et, pourtant, les médecins et autres guérisseurs de tous ordres ne se disaient pas impuissants, et, en tous cas, ne restaient pas inactifs devant le mal. En présence de sujets inoculés, ils cherchaient à enrayer l'éclosion de la maladie et, quand celle-ci avait fait son apparition, à l'empêcher d'aboutir à une issue fatale. Ils avaient recours, pour cela, aux pratiques les plus diverses.

On connaît le singulier traitement de Celse : il jetait brusquement le malade dans un réservoir d'eau froide et, si le patient ne savait pas nager, le laissait couler, le ramenait de temps en temps à la surface pour respirer, puis le laissait couler de nouveau ; cela, afin de le faire « boire malgré lui » et de le délivrer du même coup et des « tourments de la soif » et de la « terreur de l'eau ». Ce traitement, réellement brutal, était encore pratiqué, paraît-il, au xvii^e siècle.

On connaît encore la fameuse omelette antirabique, que l'on préparait en faisant calciner des écailles inférieures d'huitres mâles, en les réduisant en poudre, et en les mélangeant avec quatre œufs et de l'huile d'olive : à ce mélange, les uns ajoutaient de l'ail et du persil ; d'autres, au contraire, les proscrivaient. On faisait cuire le tout pour confectionner une omelette d'un aspect tout à fait ordinaire, mais d'une vertu cachée, que l'on servait au malade.

Les sujets croyants ou simplement superstitieux, quand ils avaient été mordus par des animaux enragés ou réputés tels, allaient en pèlerinage à la chapelle de Saint-Hubert, dans les Ardennes, pour demander aux reliques du saint un préservatif contre la terrible affection dont ils étaient menacés. Voici le traitement qu'on faisait suivre au malade (*Revue encycl.*, janvier 1920) : il se présentait d'abord à l'église ; un prêtre lui faisait au front une légère incision et, au lieu d'y mettre, comme le croyait le vulgaire, un fil de l'étole de saint Hubert, il y introduisait une herbe irritante. Puis, il lui serrait la tête dans un bandeau et lui prescrivait le régime suivant, qu'il devait observer pendant six semaines : « ne pas se laver, ne pas changer de linge, manger tous les jours dans la même assiette, ne pas boire de vin blanc, éviter de se voir dans une glace, regarder en marchant toujours directement devant soi, etc. » Le neuvième jour du traitement, on lui enlevait le bandeau qu'il avait au front, on le brûlait solennellement dans le chœur de l'église et on célébrait avec pompe sa convalescence. Le quarantième jour expiré, la cure était entièrement finie.

J'ai lu dans l'article *Rage* du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* que, en Italie, le seul attouchement des clefs de l'église où se trouve enterré M^{sr} Bellie, archevêque de Padoue, à 15 milles de Rovigo, suffisait pour guérir la rage et que les clefs de quelques autres églises, notamment de Sainte-Quitterie, de Saint-Roch, de Saint-Pierre de Bruges, avaient la même vertu. Mais, ce ne sont là, comme la cure de saint Hubert, que des pratiques superstitieuses qui n'ont rien à voir avec la pratique médicale.

Les médecins titrés, maîtres en chirurgie ou docteurs, n'envoyaient pas à la chapelle Saint-Hubert et moins encore aux clefs antirabiques. Ils avaient recours à des méthodes plus scientifiques et prescrivait de vrais remèdes. Il serait intéressant de savoir la thérapeutique que nos vieux médecins périgourdins, aux xvii^e et xviii^e siècles, dirigeaient contre la rage. Des documents authentiques, que j'ai recueillis aux *Archives départementales de la Gironde* (section C 480), nous donnent à ce sujet des renseignements précieux.

Dans les premiers jours de novembre 1774, un chien enragé, traversant Sarlat, mordit trois personnes, habitant l'une au faubourg de La Bouquerie, une autre au faubourg de L'Endrevie, la troisième à un quart de lieue de la ville. Ces trois personnes étaient pauvres, dénuées de tout, dans l'impossibilité absolue de subvenir aux frais d'un traitement, qui naturellement, devait être long et coûteux.

Informé du fait, Monsieur Meyrignac, alors subdélégué à Sarlat de l'intendant de Guienne, manda le sieur Etienne Goudour, maître en chirurgie de la ville, et le pria de vouloir bien donner ses soins aux trois blessés, prenant lui-même à sa charge tous les frais du traitement.

Etienne Goudour, « homme très instruit et jouissant de beaucoup de réputation », dit un de nos documents, se rendit aussitôt au domicile des trois malheureux blessés, les examina avec le plus grand soin et, pendant trente-cinq jours consécutifs, mit en œuvre, pour eux, toutes les ressources de sa science, toutes les ressources aussi de son arsenal thérapeutique. Le sieur Goudour fournit lui-même tous les médicaments nécessaires à la cure : les maîtres en chirurgie, à cette époque, étaient à la fois médecins et apothicaires ; ils ne se contentaient pas de prescrire des remèdes, ils les confectionnaient et les appliquaient. Sur ses instances, une dame généreuse de Sarlat consentit à faire toutes les avances pour acheter le linge nécessaire et assurer, pendant toute la durée de la cure, la subsistance des trois malheureux blessés.

Tout allait donc pour le mieux,

Pendant trente-cinq jours, aucun incident ne vint contrarier les faits et gestes du maître en chirurgie. Les plaies produites par les dents du chien se cicatrisèrent régulièrement et rapidement, le moral des malades ne subit pas la moindre atteinte et, chez aucun d'eux, on ne vit apparaître les symptômes de la rage. Un succès complet avait couronné les efforts du médecin.

Etienne Goudour, sa mission une fois terminée, en informa le subdélégué — qui était fixé déjà par la rumeur publique — et, en même temps, envoya la note de ses honoraires à l'Intendant de Guienne à Bordeaux, qui était alors M^r d'Esmangart. Il l'accompagna de la lettre suivante¹ :

A Monseigneur d'Esmangart, Intendant de Guienne,

Supplie humblement Etienne Goudour, M^o en chirurgie, disant qu'il a été employé l'hiver dernier à traiter trois pauvres particuliers de la ville de Sarlat, qui avaient été mordus par un chien enragé et qui n'avaient absolument aucune ressource pour se procurer les remèdes nécessaires en pareil cas.

M. votre subdélégué à Sarlat dit au suppliant que vous auriez la bonté de faire payer le montant des remèdes et vacations qu'il faudrait fournir à cette occasion. Il les a fournis en effet et les remèdes ont si bien opéré qu'il n'est rien arrivé de fâcheux à aucun de ceux qui avaient été mordus.

La multiplicité des occupations a empêché le suppliant d'avoir plutôt recours à votre justice et, d'ailleurs, il croyait que, sur l'avertissement que M. le subdélégué vous donnerait, vous auriez la bonté de le faire payer des fournitures et vacations qu'il a fait à ce sujet. A cet effet, il a recours à votre autorité afin que, ce considéré, il vous plaise de vos grâces, Monseigneur, de faire payer au suppliant le montant des drogues et médicaments, peines, journées et vacations par luy fournis à cette occasion suivant l'état qu'il en fournit avec la présente requête, et le suppliant continuera ses vœux pour la prospérité de votre Grandeur.

GOUDOUR.

(1) Arch. dép. Gironde, C 480. Cette lettre n'a pas de date. Elle est, à coup sûr, de l'année 1775, probablement du mois de juillet ou du mois d'août.

La note du « montant des drogues et médicaments, peines, journées et vacations fournies par Goudour » établie jour par jour avec les détails désirables, est fort curieuse, et je la reproduirai ici in-extenso : ¹

Etat détaillé du traitement que j'ai fait à trois personnes, deux garçons et une fille, qu'ils avait été tous les trois mordus par un chien enragé et dont je fus chargé du soin par Monsieur Meyrignat, subdélégué. Je ne rapporterai dans cet état cy-dessous que le traitement d'un, qui servira pour tous les trois, attendu qu'il ne diffère en rien que par le lieu de leur demeure, y en ayant un de logé au faubourg de La Bouquerie, un autre au faubourg de L'Endrevie et le troisième à un quart de lieue de la ville. Je prends celluy de La Bouquerrie pour guide et j'ai commencé le 15 novembre 1774, par :

Une visite.....		10 s
Du 16, une visite et une purgation.....	2 l	
Du soir, même jour, une visite.....		10 s
Du 17, deux pillules antihydrophobiques et un bain.....		10 s
Même jour, deux visites	1 l	"
Même jour, 4 onces d'onguent mercuriel. bien préparé.....	5 l	
Du 18, deux pillules comme cy-dessus et deux visites.....	1 l	10 s
Même jour, un bain et une friction.....	1 l	10 s
Du 19, les pillules et bain comme cy-dessus....	1 l	10 s
Du 20, les visites, bain, pillules et friction comme cy-dessus.....	1 l	10 s
Du 21, trois pillules composées comme cy-dessus et une visite et un bain.....	1 l	6 s
Du 22, une purgation le matin, trois pillules le soir et deux visites.....	3 l	16 s
Du 23, une visite, trois pillules et un bain.....	1 l	6 s
Du 24, trois pillules, une visite, un bain et une friction	1 l	6 s
Du 25, deux pillules, deux visites et un bain...	1 l	12 s
Du 26, deux pillules, deux visites, un bain et une friction.....	1 l	12 s
Du 27, une visite et trois pillules.....	1 l	16 s

(1) Arch. dép. Gironde, loc. cit.

Du même jour, une purgation le matin et un bain le soir	2 l	
Du 30, une visite, deux pillules, un bain le matin et une friction le soir.....	1 l	4 s
Du 1 ^{er} décembre, deux visites, deux pillules et un bain.....	1 l	12 s
Du 2, deux pillules, un bain et une friction.....	1 l	2 s
Du 3, deux pillules		12 s
Du 4, deux pillules, deux visites et un bain....	1 l	12 s
Du 5, une visite et une purgation.....	2 l	
Du 6, deux pillules, une visite, un bain et une friction	1 l	2 s
Du 7, deux pillules, deux visites et un bain.....	1 l	12 s
Du 8, deux pillules, deux visites et un bain.....	1 l	12 s
Du 9, deux pillules, une visite, un bain et une friction	1 l	2 s
Du 10, deux pillules, deux visites et un bain...	1 l	12 s
Du 11, deux pillules et un bain.....	1 l	18 s
Du 12, une pillule, un bain et une friction.....		
Du 13, deux visites et un bain.....	1 l	18 s
Du 14, deux visites et un bain.....	1 l	18 s
Du 15, deux visites et une purgation.....	2 l	12 s
Du 16, deux pillules et un bain.....	»	12 s
Du 17, deux visites et une friction.....	1 l	2 s
Du 18, une visite et un bain.....	1 l	2 s
Du 19, deux pillules, une friction et une visite..	1 l	2 s
Du 20, une purgation pour fin de traitement ...	1 l	10 s
	<hr/>	
TOTAL pour le premier.....	59 l	8 s
TOTAL pour le second.....	59 l	8 s
TOTAL pour le troisième....	59 l	8 s
	<hr/>	
TOTAL de tous les trois ensemble.....	178 l	4 s
	<hr/>	

Comme on le voit par cette simple note d'honoraires, Etienne Goudour surveillait attentivement ses malades : il allait les visiter tous les jours, souvent même deux fois par jour. C'était un homme bon, consciencieux, aimant ses malades et sachant, alors même qu'ils étaient pauvres, se dévouer pour eux.

Sa thérapeutique, toujours la même, était on ne peut plus simple : bains, frictions, purgatifs, pilules dites *antihydrophobiques...*, et c'est tout. J'ai calculé que chacun des malades confiés à ses soins reçut de lui, pendant les trente-cinq jours que dura le traitement, 39 visites, prit 25 bains avec ou sans friction, absorba 6 purgations et 54 pilules antihydrophobiques. Les bains (pour amener une sédation nerveuse), les frictions (pour activer la circulation périphérique), les purgations (pour débarrasser l'organisme des substances toxiques amassées dans l'intestin) n'étaient que des médications banales, ne pouvant avoir aucune action directe sur la rage, rage à l'état d'incubation ou rage déclarée. Seules, les pilules antihydrophobiques constituaient une médication spécifique contre la maladie. Mais quelle était la composition de ces pilules, quel était le principe actif auquel elles devaient leur nom ? Nous l'ignorons entièrement et, de ce fait, nous ne pouvons rien dire de leur valeur thérapeutique ¹.

Quant aux honoraires du médecin Goudour, il suffit d'un simple coup d'œil jeté sur les différents articles de sa note pour reconnaître qu'ils n'ont rien d'exagéré. Je prends au hasard : une visite, 10 sous ; deux pilules, deux visites et un bain, pour 32 sous ; une visite, deux pilules, un bain le matin et une friction le soir, pour 24 sous ; une visite, deux pilules, un bain et une friction pour 22 sous, etc., etc. Tous ces prix paraîtront des plus modestes ; et ils le paraîtront bien plus encore si on les compare aux tarifs de la médecine actuelle !

En même temps que sa note personnelle, le maître en chirurgie Etienne Goudour envoya à Monseigneur d'Esmangart

(1) Au bas de la lettre, reproduite plus loin, de M. Meyrignac à l'Intendant de Guienne, on trouve la note suivante : « Il existe une méthode pour le traitement de la rage, Impr. à Paris en 1776 ». Il s'agit vraisemblablement du livre de M. DELASSONNE, ayant pour titre : *Méthode éprouvée pour le traitement de la rage*. Était-ce la méthode suivie par le maître en chirurgie de Sarlat pour le traitement de ses trois malades ? Peut-être. Mais je ne saurais l'affirmer, car, malgré toutes mes recherches dans nos différentes bibliothèques de Bordeaux, je n'ai pu mettre la main sur l'ouvrage en question. Il doit être aujourd'hui très rare.

la liste des différentes sommes qui avaient été avancées par la généreuse anonyme pour la subsistance des trois malheureux soumis au traitement antirabique. La voici :

*Etat des fournitures en pain, viande et autres choses
faites par une personne charitable de cette ville, qui en
a fait les avances :*

Depuis le 16 novembre 1774, jusques et y compris le 26 décembre, on a donné chaque jour quatre sous de pain qui montent à huit livres quatre sous, cy.....	81 4 s
Aussi fourni chaque jour deux petites livres de viande montant cinq sous quatre deniers, revenant en bloc à dix livres dix-huit sous huit deniers, cy.	101 18 s 8 d
Plus un matelas, achetté.....	12 1
Plus un drap de lit.....	3 1
Enfin une couverture.....	3 1
TOTAL.....	371 2 s 8 d

En voyant ce total de 37 livres 2 sous 8 deniers, on ne peut que s'étonner que l'on ait pu, avec une somme aussi modique, acheter tout d'abord un matelas, un drap de lit et une couverture, dont le coût s'élevait déjà à 18 livres, et, avec le restant, c'est-à-dire avec la somme de 22 livres 18 sous 8 deniers, assurer, en pain et en viande, et cela, durant quarante jours, la subsistance de trois personnes.

Au total, la cure des trois malheureux sarladais qui avaient été mordus par un chien atteint de la rage avaient entraîné une dépense de 215 livres 6 sous 8 deniers, dépense qui, comme nous l'avons dit plus haut, incombait à l'administration de la province.

Le règlement de cette affaire tardant à venir, Monsieur Meyrignac — qui vraisemblablement recevait les doléances et du maître en chirurgie et de la généreuse anonyme — s'empressa de la rappeler à l'Intendant, M^{sr} d'Esmangart. Le 4 septembre 1775, dix mois après l'accident, il lui écrivait la lettre suivante :

Sarlat, 4 septembre 1775.

Monseigneur,

Sur le compte que j'eus l'honneur de vous rendre dans le mois de novembre dernier de l'accident arrivé à trois pauvres de la ville et banlieue de Sarlat, qui avaient été mordus par un chien enragé et qui étaient absolument hors d'état de se procurer les traitements nécessaires et la subsistance pendant que durerait le traitement, vous me fîtes l'honneur, Monseigneur, de me marquer, le 26 du même mois, que vous approuviés que je fisse toutes les avances nécessaires pour le traitement de ces misérables et que j'en recevrais le remboursement sur la note que j'aurais l'honneur de vous envoyer.

D'après cela, Monseigneur, le sieur Goudour, chirurgien de cette ville, entreprit le traitement de ces trois blessés, et le traitement a si bien réussi qu'ils se portent très bien tous les trois et qu'il n'a paru aucun symptôme du mal qu'on craignait pour eux. Il est pourtant certain que plusieurs chiens et autres bestiaux, qui avaient été mordus par le même chien, sont morts enragés.

Le sieur Goudour, Monseigneur, n'a point demandé d'avances, ainsi je n'en ay fait aucune et le traitement lui est dû en entier. J'attendois toujours qu'il me remît son état ; mais, comme il est très occupé, il ne me l'a remis que depuis peu de jours¹ ; je ne sais point, Monseigneur, s'il est trop fort ; vous pourriés le faire examiner à quelqu'un de l'art pour le réduire si on le trouve exorbitant.

Une personne charitable se chargea de faire l'avance de ce qui manquoit pour la subsistance, le bouillon, et pour coucher et couvrir ces trois pauvres pendant le traitement. Cet état particulier est à la suite de celui du sieur Goudour et s'élève à trente-sept livres deux sols huit deniers ; celui-là n'est point susceptible de réduction parce que tout a été réellement fourni et l'avance en a été faite par cette personne charitable.

Je suis, avec un respect infini,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

MEYRIGNAC.

(1) Cette assertion n'est peut-être pas très exacte. Nous avons vu plus haut que le chirurgien Goudour avait envoyé lui-même à l'Intendant, à Bordeaux, la note de ses honoraires en leur joignant celle des avances faites par la généreuse anonyme. Peut-être, dans cette lettre du subdélégué, M. Meyrignac, est-il question d'une nouvelle note en duplicata.

La réponse, cette fois, ne se fit pas attendre.

Seize jours après, le 20 septembre 1775, M. d'Esmangart envoya à son subdélégué à Sarlat une ordonnance de 215 livres 6 sous 8 deniers, sur les fonds libres de la capitation, « au profit du sieur Goudour, maître en chirurgie de la ville de Sarlat, pour avoir traité et guéri trois personnes mordues dangereusement d'un chien enragé. »

M. Meyrignac fit aussitôt remettre le montant de cette ordonnance à Etienne Goudour, qui, à son tour, après avoir retenu la part lui revenant pour ses honoraires, s'empessa de rembourser la somme de 37 livres 2 sous 8 deniers à la personne charitable qui en avait fait l'avance pour « la nourriture et le logement de ses trois malades. »

Docteur TESTUT.

VARIA

QUELQUES NOTES SUR SAUVEROCHE

Le nom de Sauveroché est resté populaire en Périgord, et il convient d'ajouter qu'il l'est justement. Ce n'est pas qu'il doive sa notoriété à de nombreux écrits. Sauveroché, en effet, n'a laissé qu'une traduction d'un cours de littérature allemande et quelques discours, notamment celui sur les célébrités du Périgord (1835)¹. Non qu'il fût inapte à une production littéraire plus abondante : il s'était donné une forte culture classique et il parlait couramment trois langues étrangères, l'allemand, l'espagnol et l'italien, ce qui, alors, était le fait de peu de gens, dans l'enseignement et ailleurs. Mais le temps nécessaire pour la composition, il aurait fallu qu'il le prit sur celui de ses occupations magistrales ou administratives, et il avait de celles-ci une conception si élevée qu'il ne pouvait se résoudre à leur dérober aucun instant. Il est permis aujourd'hui de le regretter, bien que, à dire vrai, il suffise d'une courte promenade devant les étalages des bouquinistes, bonne école de philosophie, pour estimer à sa valeur véritable la réputation littéraire, qui n'est le plus souvent que vanité.

Il y a donc tout lieu de penser que Sauveroché prit la bonne part en cherchant un appui plus solide que cette fragile renommée. Il le trouva, nous l'avons dit, dans un sentiment très profond de son devoir professionnel. Là est son véritable titre à notre reconnaissance. Il enseigna et ne voulut qu'enseigner. Et quand il eut cessé d'enseigner pour entrer dans l'administration universitaire, il ne lui parut pas qu'il changeât de voie, car, de devenir, de professeur, principal de collège, puis recteur (nous disons aujourd'hui inspecteur d'académie), ce n'était pas sortir de la route qu'il s'était tracée dès sa jeunesse et qu'il suivit jusqu'à la mort : il y a, en effet, entre ces différentes fonctions d'étroites affinités et ce sont, autant dire, les divers aspects d'une même chose.

Après un début de carrière assez nomade qui le promena de La Flèche à Baugé et de Baugé à Haguenau, en Alsace, Sauveroché fut nommé, le 3 septembre 1832, régent de rhétorique au collège de Périgueux. Il avait alors 29 ans. Il devint sous-principal tout en conservant sa chaire, le 20 février 1838, fut promu principal le 30 mai 1842, et, quand le collège devint collège royal, il en fut le premier provi-

(1) On connaît également de lui quelques poésies françaises et patoises, dont M. Paul Galy a publié des extraits en 1890.

seur, le 2 septembre 1846. Il continua à diriger l'établissement jusqu'au moment où il fut appelé, le 10 août 1850, au rectorat de l'académie de la Dordogne. Il passa donc dix-huit ans au collège de Périgueux. Les nombreuses générations qui, durant cette longue période, se sont succédé, nous ne dirons pas sous la férule de Sauveroché, car cet homme excellent préférait la persuasion aux moyens coercitifs, mais plutôt sous la bienveillante activité du professeur et du principal, ont gardé la forte empreinte qu'elles ont reçue de lui. S'il est vrai, comme nous le pensons, que les maîtres n'ont pas de meilleurs juges que leurs élèves, la mémoire de Sauveroché n'a rien à redouter, au contraire, de cet arrêt posthume, et c'est là peut-être la seule récompense qu'eût ambitionnée ce modeste dont la vie fut le plus bel ouvrage.

En feuilletant aux Archives nationales le dossier administratif de Sauveroché ¹, nous y avons vu consignés ses états de services. Bien qu'ils aient été déjà reproduits dans l'ouvrage de Fierville sur les *Archives des lycées* ² et que, par conséquent, ils ne soient plus inédits, peut-être nos confrères auront-ils intérêt à les connaître. Ils les trouveront reproduits ci-après :

Sauveroché (Louis-François-Léonce), né à Périgueux, le 24 avril 1803. Licencié ès lettres ; officier de l'Université (5 février 1839) ; chevalier de la Légion d'honneur (12 décembre 1849).

Répétiteur à l'institution Grandpré, à la Flèche, 15 déc. 1820 au 24 août 1821 ; régent de 6^e et 7^e au collège de Baugé, 3 octobre 1821 ; régent de 5^e au collège de Haguenau, 18 déc. 1821 ; régent de rhétorique au même collège, 30 nov. 1830 ; régent de rhétorique au collège de Périgueux, 3 sept. 1832 ; sous-principal et régent de rhétorique au même collège, 20 février 1838 ; principal du même collège, 30 mai 1842 ; proviseur du collège royal de Périgueux, 2 sept. 1846 ; recteur de l'académie de la Dordogne, 10 août 1850 ; proviseur du lycée de Versailles, 2 mai 1853 ; proviseur du lycée Napoléon (Henri IV), 21 août 1856 ; décédé en fonctions, 11 avril 1858.

Le dossier nous fournit quelques précisions supplémentaires que l'on nous permettra d'ajouter. L'extrait de l'acte de naissance de Sauveroché nous apprend qu'il était fils de Jean-Baptiste Sauveroché, marchand teinturier, âgé de 47 ans, et de Catherine Touvenelle, âgée de trente-sept ans, mariés, demeurant à Périgueux, rue Port-de-Graule. Il épousa, le 12 avril 1837, à Périgueux, Marguerite-Arsène Larobertie-Sarlandie, née le 28 juillet 1814, à Marsac, de Jacques Larobertie-

(1) Coté F 17^e 3399.

(2) Paris, Firmin-Didot, 1894, p. 483.

Sarlandie, notaire à Marsac, et de Marie-Thérèse Perchain, son épouse. De ce mariage naquirent deux filles. Des diverses pièces rassemblées au nom de Sauveroche, les plus nombreuses sont les notes fournies sur lui par les fonctionnaires, inspecteurs généraux notamment, qui étaient appelés à l'apprécier. Elles sont toutes extrêmement élogieuses. J'y ai relevé également quelques lettres du ministre Pierre Magne, qui témoignent de l'amitié chaleureuse qu'il portait à Sauveroche.

La brillante carrière de notre compatriote atteste l'estime que l'Université faisait de ses capacités. Il n'y a donc point lieu d'y insister. Pour juger de la sympathie qu'il éveillait chez tous ceux qui le connurent, il suffit de se reporter aux manifestations qui en furent fournies le lendemain de sa mort prématurée. Plusieurs notices nécrologiques lui furent alors consacrées, tant à Paris qu'à Périgueux. On en trouvera la liste dans la *Bibliographie du Périgord*, à la fin de l'article dont Sauveroche est l'objet ¹.

R. VILLEPELET.

UN SARCOPHAGE A SAINT-CYPRIEN

La *France de Bordeaux et du Sud-Ouest* du 5 janvier 1934 signalait que M. Garrigou Julien, cabaretier à Saint-Cyprien, en procédant à des travaux de terrassement près de son habitation, avait découvert un sarcophage enfermant un squelette.

De passage à Saint-Cyprien le 7 du même mois, M. Secondat et moi avons pu voir ce sarcophage.

M. Garrigou, qui habite en face de l'entrepôt des tabacs, l'avait trouvé dans son jardin, à droite de sa maison et au-dessus de la rue, sous une couche de terre de 1^m50. Il l'avait laissé en place. Mais des maçons curieux et trop pressés ont enlevé le couvercle, énorme bloc de pierre de 1^m90 de long et 20^{cm} d'épaisseur, qu'ils ont cassé en trois morceaux.

Le sarcophage lui-même était intact. Il avait la forme d'un trapèze sans place spéciale pour la tête. Il était monolithe et mesurait extérieurement 1^m90 de long, 60^{cm} de grande base et 45^{cm} de petite base. Sa profondeur intérieure était de 30^{cm} et l'épaisseur uniforme des parois et du fond de 10^{cm}.

(1) Tome III, p. 107.

Le squelette était très apparent. Il n'y avait autour qu'une couche de terre de 3^m environ. Mais des visiteurs avaient touché au crâne, qui était démoli ; aux bras, dont les os étaient éparpillés ; à un fémur, qu'ils avaient brisé, mais remis en place. On voyait très bien tout le bassin et les membres inférieurs. Nous avons retrouvé les deux mâchoires. La mâchoire inférieure avait conservé les quatre incisives et les deux canines ; mais elles étaient toutes les six nivelées comme avec une lime ; de ce fait, les canines, au lieu d'être pointues, offraient une surface plate ; de même les incisives, qui n'étaient plus coupantes. Il ne restait que trois petites molaires. Toutes les autres dents avaient disparu et il ne restait aucune trace d'alvéoles sur l'os du maxillaire, qui offrait une surface nette.

La mâchoire supérieure portait encore les quatre incisives, également nivelées, les deux canines manquaient et il y avait quatre petites molaires.

Nous avons conseillé à M Garrigou d'enlever les ossements et de les remettre au fossoyeur (le cimetière est tout près) ; de cribler la terre et de mettre de côté toute poterie, bronze, monnaie, bijou qu'il pourrait trouver, et, dans ce cas, de nous avertir.

N'ayant rien reçu de lui, nous en concluons, ce qui confirme notre premier examen, qu'il n'y avait aucun objet mobilier dans ce sarcophage.

D'après son ossature, sa taille et surtout sa dentition, le squelette paraissait être celui d'une femme âgée.

Le sarcophage, orienté du nord-nord-ouest au sud-sud-est, parce que n'ayant pas de place spéciale pour la tête, est de la première époque, c'est-à-dire antérieur au XII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du Périgord, par J.-J. ESCANDE. 2 vol. in-8°, Paris, Picard, 1934.

On connaît le conseil de Fustel de Coulanges : « Dix ans d'analyse pour une heure de synthèse... » Nous ignorons depuis combien de lustres M. J.-J. Escande accumule dossiers, documents et fiches, toujours est-il qu'il nous offre une synthèse de l'histoire du Périgord.

L'audace était belle : l'historien pouvait craindre d'être submergé par sa documentation, craindre aussi de succomber à la tâche. Avec une tranquille et tenace patience, grâce à un labeur de bénédictin, grâce surtout à un grand amour de sa province, l'historien sarladais — un historien qui est aussi un philosophe — a mené son œuvre jusqu'au port.

Pour peu qu'on soit familier de l'histoire en général, de celle du Périgord en particulier, on devine de suite qu'un tel travail devait rencontrer deux pierres d'achoppement. Et d'abord, le Périgord n'a pas une unité ethnique, linguistique, géographique, ni même politique telle qu'on le puisse à priori et aisément différencier des provinces voisines ; il n'est pas extrêmement particulariste et toléra toujours un certain « jeu » dans l'établissement de ses frontières. Cela fait qu'il est quelquefois bien difficile de retrouver sa physionomie à travers les siècles. De plus, son histoire, qui s'étend de l'homme préhistorique vézérien jusqu'au XIX^e siècle, est si riche, si touffue, qu'il était matériellement impossible de rien oublier.

En ce qui concerne la première difficulté, disons de suite que M. J.-J. Escande l'a tournée ingénieusement, parfois avec une certaine subtilité. Quant à la seconde, il faudrait plutôt reprocher à l'historien un excès de conscience : peut-être aurait-il gagné à élaguer çà et là quelques branches gourmandes et à sacrifier délibérément quelques documents et quelques anecdotes.

Nous nous permettrons de critiquer M. J.-J. Escande sur quatre points précis. Et au premier chef, à cause du plan adopté. Evidemment, il n'est pas aisé de suivre, en histoire, un autre ordre que l'ordre chronologique. Mais le malheur veut que la vie se moque des dates précises : ainsi, certains mouvements — comme la guerre de Cent ans, comme aussi la Réforme et la Fronde, comme enfin l'éman-

cupation des idées depuis la Révolution jusqu'à la fin du XIX^e siècle — ne se laissent pas enfermer dans la chronologie, et, par là, donnent à cet ordre je ne sais quoi d'artificiel et de rigide.

Ensuite, et c'est là une conséquence du premier point, le mouvement spirituel, le mouvement littéraire, le mouvement artistique, ne sont pas « suivis » avec assez de réalisme et de fidélité ; hachés par les hiatus des siècles, ils n'apparaissent plus dans leur vigueur, leur dynamisme, leur allure tantôt folle, tantôt somnolente, leurs sécheresses et leurs débordements. Ces mouvements vont au rythme des cœurs, non des siècles. Peut-être l'historien aurait-il eu avantage à consacrer des chapitres distincts à ces différentes activités du Périgord, lesquelles ne sont certes pas extrinsèques et accidentelles mais bien essentielles et intimement tissées à la vie profonde et à l'âme de la province. Regrettons en passant de n'avoir pas trouvé au cours du livre un chapitre, même bref, mais condensé et synthétique, à la gloire des églises et des châteaux du Périgord : merveilleux collier de pierres plus évocatrices que toutes les archives.

Nous eussions consulté volontiers aussi quelques cartes et croquis. Pour qui sait les lire, il n'est rien d'aussi lumineux que les cartes. Certes, elles sont onéreuses et augmentent vite le prix d'une impression ; elles se révèlent cependant si utiles qu'il serait parfois souhaitable de condenser certains chapitres au profit de la cartographie.

Nous terminerons sur un détail bibliographique. On recherche volontiers, à la fin de chaque chapitre, une bibliographie, sinon copieuse, du moins résumée. Il n'est pas besoin de tout citer ; il est utile cependant de signaler les sources principales et les sentiers vers lesquels les lecteurs pourront aiguiller leurs recherches s'ils désirent des documents complémentaires. D'autre part, au bas des pages, on aimerait des notules plus précises, avec des références rigoureuses de pagination s'il s'agit de livres, de numérotage de pièces s'il s'agit d'archives.

Voilà donc enfin une histoire complète du Périgord. Elle est la bienvenue et il en faut hautement féliciter M. J.-J. Escande. Jusqu'alors, il fallait remuer toute une bibliothèque pour s'initier à cette histoire, exploiter mille flons, feuilleter dictionnaires, livres, revues, monographies, fouiller les archives. Ainsi, ces deux volumes rendront un service inappréciable au grand public, à ceux qui s'intéressent à la vie de leur province, et ceux-là sont plus nombreux qu'on ne le croit communément.

Au reste, ces deux volumes, pour massifs qu'ils soient, ne sont nullement rébarbatifs. Écrits dans une langue alerte, variée, agré-

mentés d'anecdotes savoureuses au « cru » du Périgord, ils marient heureusement la « grande » et la « petite » histoire. M. J.-J. Escande a parfois de la verve, souvent de l'éloquence, toujours une bonhomie souriante, piquée çà et là d'un ironique grain de sel tout à fait « couleur locale » dans le pays de Montaigne, de Brantôme, de Maine de Biran et de Joubert.

Les volumes sont présentés d'une plume fort distinguée et pertinente par M. Yvon Delbos, ancien ministre, vice-président de la Chambre des Députés, toujours éloquent lorsqu'il parle de sa petite patrie.

En résumé : une synthèse bien esquissée, fruit d'un énorme labeur. M. J.-J. Escande a été payé de sa peine : son *Histoire du Périgord* est au chevet de tous ceux qui aiment le Périgord. Il n'est pas de plus beau destin pour un livre.

Jean SECRET.

1848 en Dordogne, par Georges ROCAL. 2 vol. in-8°, Editions Occitania, Paris, s. d.

Qui donc, ayant lu — comme nous le faisons avec passion, voici trente ans, — *Les Origines de la France Contemporaine* de Taine, et ayant suivi avec ardeur cette consciencieuse, cette énorme enquête sur les faits et gestes de notre pays, et plus spécialement les volumes qui nous révèlent l'Ancien Régime, n'a pas formulé le vœu qu'une telle leçon de positivisme appliqué à l'histoire inspirât à des chercheurs tenaces d'en faire bénéficier la petite patrie ?

Chez nous, c'est fait. Et, à réaliser ce vœu, Georges Rocal contribue pour une bien large part, et avec le plus heureux des succès.

Sa plume, pour laquelle il n'y a pas de repos, et qui, entre temps, nous a donné une remarquable étude sur *Léon Bloy et le Périgord*, après avoir écrit, en 1927, *Le Vieux Périgord*, produisait encore, récemment, *Les Croquants du Périgord*, où la méthode de Taine s'amalgamait heureusement à celle d'Eugène Le Roy. Nous eussions été heureux de présenter, en son temps, cette dernière publication : des circonstances indépendantes de notre volonté nous en ont empêché. Mais nous avons la revanche, aujourd'hui, de réparer cette omission forcée et de donner à Georges Rocal, en même temps que le témoignage de notre vieille amitié, celui de notre admiration pour son talent d'écrivain et pour sa constance et sa ténacité à fouiller, afin de réaliser son rêve, les archives les plus variées, les plus modestes, les plus insoupçonnées.

1848 en Dordogne est présenté en deux volumes aux *Editions Occitania*. Préfacé très heureusement par André Demaison, il est d'une lecture attachante : style alerte et nerveux, comme il convient à l'histoire.

Il éveille tout de suite l'attention. Ce n'est certes pas à cause des belles illustrations de L. de Malleville, de Saraben ou de Maurice Albe, auxquelles l'auteur nous avait accoutumés dans ses ouvrages précédents et qui font défaut dans ce dernier, mais par la conscience scrupuleuse de ses recherches et la vivacité de son récit. N'empêche que ces illustrations nous manquent et qu'il nous eût plu d'avoir sous les yeux le tableau des épisodes de 1848 et de la vie en Périgord en ces temps troublés. Georges Rocal a préféré donner à ses deux volumes une présentation en harmonie avec l'époque qu'il raconte, surtout avec les sentiments éveillés, ou encore confus, enfermés dans l'âme périgourdine au milieu du siècle dernier : d'où la couverture tricolore de *1848 en Dordogne*.

Cet ouvrage, si soigneusement préparé et si littérairement rédigé, est un outil précieux pour l'histoire nationale, car les faits signalés par lui, pour certains endroits, se reproduisaient partout. Il a su tirer et classer les divers faits déroulés dans notre Périgord à une époque marquée.

En historien doublé d'un artiste, il a su les rendre vivants, donnant aux plus importants la place qui leur revient, glissant sur les menus faits et se complaisant à dépeindre les hauts personnages périgourdiens, leur idées, leur caractère.

Georges Rocal surtout, sans critiquer le système de cette époque, a eu pour dessein — et il l'a réalisé — d'analyser l'âme de nos ouvriers et de nos paysans. Il a voulu décrire leur situation précaire, leurs revendications, les vexations dont ils étaient victimes de la part d'une autorité souvent arbitraire, bien qu'elle se réclamât du programme politique et social contenu dans les trois mots demeurés fameux : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Mais, pour comprendre une période si rapide dans un milieu si restreint, il est, de toute évidence, nécessaire de replacer les faits dans le cadre de la vie nationale : pour comprendre 1848 en Dordogne il faut avoir des idées claires sur 1848 en France. Ces idées claires, Georges Rocal nous les fournit en son texte et en des notes abondantes qu'il renvoie à la fin de ses volumes.

Il distingue dans l'histoire de 1848 en Dordogne deux tendances successives quant aux idées politiques ; d'où ses deux volumes : le premier, Prédominance de la Droite ; le second, Prédominance de la Gauche, auxquels il ajoutera quelques pages sur le mouvement

religieux, l'instruction publique, le mouvement économique et social, sur la réaction de 1850, pour nous conduire au Coup d'Etat de 1851.

De ce qui peut intéresser un Périgourdin, rien n'est omis. C'est le rôle de Bugeaud à Paris et ses tentatives infructueuses pour sauver la royauté malgré elle ; ce sont les manifestations de la joie populaire à l'annonce de la chute de la monarchie. N'y a-t-il pas dans l'âme périgourdine un « républicanisme latent » ? Ce sont les oppositions de l'armée, la soumission joyeuse de la Garde Nationale, les revues, les cérémonies patriotiques et religieuses autour des arbres de la Liberté. Georges Rocal nous dit ce qu'étaient, ce que furent les Commissaires du Gouvernement Provisoire ; leur lutte engagée avec Thomas Dusso-lier, relevé de ses fonctions de préfet par Ledru-Rollin. Nous assistons à l'œuvre de renouvellement des cadres dans l'armée, dans l'adminis-tration ; nous prenons part, tant est vivant le récit, aux luttes élec-torales et aux élections des Constituants, le 23 avril, calmes, d'une façon générale et dans lesquelles les modérés gardent la majorité. D'où la Prédominance de la Droite : le peuple n'a-t-il pas donné toute sa sympathie à Napoléon en faveur duquel il votera en masse au jour de l'élection présidentielle, le 10 décembre ?

Toutefois, une mesure gouvernementale a vivement mécontenté nos paysans : c'est la taxe des quarante-cinq centimes imposée par Ledru-Rollin. Une défiance non déguisée se manifeste à l'endroit du fameux tribun : on s'organise, on résiste, on refuse de payer. Les clubs des démocrates-socialistes alimentent cette agitation, exploitent ce mécontentement populaire, tant et si bien qu'aux élections législa-tives du 13 mai 1849, les révolutionnaires triomphent.

Forts de leur succès, ils imiteront la capitale, au mois de mai suivant, en organisant des manifestations bruyantes qui n'en seront pas moins de vaines manifestations.

Telle est, à grandes enjambées, la marche du nouveau livre de Georges Rocal.

Cet ouvrage contribuera à faire mieux aimer et connaître notre petite patrie. Nous en félicitons l'auteur, en souhaitant à son livre le plus mérité des succès. Car, pour reprendre la conclusion d'André Demaison, dans sa préface : « Ce sont de telles annales qui contri-buent à l'histoire vraie de notre nation, et avec beaucoup d'avantages, lorsque l'annaliste montre, comme Georges Rocal, un constant souci de la vérité objective, et qu'il est, ainsi, admirablement servi par son cœur autant que par son intelligence ».

A.-R. LAVIALLE, curé-doyen du Bugue.

Hélain JOURDES, vicaire du Bugue.

Hautefort et ses Seigneurs, par Emile GAVELLE, directeur de l'école des beaux-arts de Lille. — In-12 de 44 pages avec plan. 3^e éd., Lille, 1934. (En vente à l'Hospice d'Hautefort, au bénéfice des malades).

M. Emile Gavelle nous présente ici une nouvelle édition, revue et augmentée, de sa *Notice* publiée en 1920 sur la seigneurie d'Hautefort. Aux environs de l'an mille, les sires de Lastours et de Born possédaient cet important domaine, qui avait pour coseigneurs, au XII^e siècle, le célèbre troubadour Bertrand de Born et son frère Constantin. L'harmonie ne régnait guère entre eux : en 1182, Bertrand mit Constantin à la porte. Mais Richard Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, prit parti pour celui-ci et le rétablit dans Hautefort. Des mésaventures sans fin et des calamités innombrables en résultèrent pour le pays. Richard Cœur-de-Lion, allié à Alphonse II d'Aragon, marcha sur Hautefort, position réputée imprenable, l'assiégea et s'en empara au bout de sept jours, puis la restitua à Constantin. Cependant, Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, la rendit à Bertrand, désormais seul maître et seigneur jusqu'à sa mort, sous l'habit de cistercien, dans l'abbaye du Dalon, vers 1215.

Le rude batailleur, qui toujours excita la guerre par ses chants et ses intrigues et que Dante, comme on sait, fait figurer dans son Enfer, portant sa tête à bout de bras comme une lanterne, laissait des fils de deux mariages. L'aîné, Bertrand, fut vassal du roi de France et se battit à Bouvines ; il laissa lui-même trois fils, dont la postérité mâle s'éteignit assez vite ; mais les descendants d'Aymar de Faye, seigneur de Thenon, relevèrent les noms de Born et prirent le titre de vicomte d'Hautefort.

Au temps de la guerre de Cent ans, Mathe de Born épousa Hélié de Gontaut, seigneur de Badefol de la Linde, qui devint ainsi seigneur d'Hautefort et mourut en 1396. Cette famille posséda le château jusqu'au XIX^e siècle. On cite parmi ses membres Jean II d'Hautefort, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, gouverneur du Périgord et du Limousin pour le roi de Navarre, un des vainqueurs de Marignan ; c'est pour lui que François I^{er} créa deux foires dans chacune des terres d'Hautefort et de Thenon. Il faut mentionner aussi Gilbert et François d'Hautefort, gentilshommes ordinaires de la chambre du roi et chevaliers de Saint-Michel ; c'est en faveur de ce dernier que Louis XIII érigeait en marquisat la terre d'Hautefort (1614).

Un petit-fils du premier marquis est particulièrement digne de retenir notre attention : Jacques-François (1610-1680), comte de Montignac,

baron de Thenon, seigneur de Génis et Savignac, Saint-Orse, Boisseuilh et Sainte-Trie, chevalier des Ordres du roi, maréchal de camp en 1650 (nous avons tracé ailleurs sa biographie), premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, fondateur de l'hospice et réparateur du château dont il édifia une grosse tour. Il eut pour sœur la belle et illustre Marie d'Hautefort, duchesse de Schomberg, que Louis XIII avait remarquée pour sa grâce et sa digne attitude.

Le château servit de prison pendant la Révolution. Par mariage, en 1818, il passa au baron Maxence de Damas, lieutenant général, pair de France et ministre, gouverneur du comte de Chambord, mort en 1862, auteur de *Mémoires* (publiées par son fils en 1922). Vendu en 1890, il fut acquis par M. Bertrand Artigue qui y reçut les Félibres limousins pour leur fête de l'Eglantine en 1899. Le baron Henri de Bastard le possède depuis 1929.

Nous rencontrons, au passage, d'intéressantes indications, des nouveautés, notamment une charte relative à l'établissement de latrines en janvier 1295. Marguerite de Born, dame d'Hautefort, et son fils, damoiseau, consultèrent les habitants avant d'autoriser Geoffroy de Mones à faire cette installation dans sa maison joignant la demeure de Gérard Vidal et celle des héritiers de Jean Reynaud. Le document original, que conserve notre historien, est une pièce curieuse de l'histoire féodale et de l'histoire de l'hygiène ou, pour employer un mot à la mode, de l'histoire de l'urbanisme.

Au xvii^e siècle, Nicolas Rambourg, maître sculpteur à la Genève, paroisse de Saint Agnan, devint l'architecte du château. Sa descendance est encore représentée de nos jours à la Chabroulie.

L'auteur a glané d'utiles renseignements¹ sur des habitants et notables d'Hautefort : les Lidonne, les Lansade de Plaigne, les Mercier Lacombe, les Villotte, les Forestier, et sur l'état-civil du romancier périgourdin Eugène Le Roy. Il signale enfin, chemin faisant, que, pendant la grande guerre, de 1915 à 1917, le château et le bourg reçurent le 84^e régiment d'infanterie. Ainsi, nous sommes à même d'analyser la richesse et la variété d'une excellente monographie ; nous pouvons apprécier comment, avec quel art et quelle science, un érudit de qualité a scruté, éclairé et ressuscité le sombre et mémorable passé d'une seigneurie historique.

Joseph DURIEUX.

(1) On aura la curiosité de les rapprocher des pages de M. l'abbé Farnier : *Autour de l'abbaye de Ligeux*, tome II.

NÉCROLOGIE

M. LE COMTE MARCEL DE LESTRADE DE CONTI

M. le comte Marcel de Lestrade de Conti appartenait à notre Société depuis sa fondation. Elu secrétaire-adjoint à la séance inaugurale, le 27 mai 1874, il en conserva les fonctions pendant dix-neuf ans. A l'assemblée générale du 27 mai 1893, il demanda à en être relevé, à cause de ses occupations d'avocat, devenues de plus en plus absorbantes. Et c'est à celui qui lui succéda alors dans sa charge, qu'échoit aujourd'hui la faveur de lui rendre, au nom de la Société, dans le *Bulletin*, un suprême hommage de sympathie et de reconnaissance.

M. le comte de Lestrade était né à Périgueux, le 5 décembre 1845. Le nom qu'il portait est un de ceux devant lesquels on s'incline respectueusement. Il appartient à notre histoire. Sa mère était la fille du maréchal de camp Wlgrin de Taillefer, le savant auteur des *Antiquités de Vésone*. C'était justice que la Société naissante s'en souvint et qu'elle appelât son petit-fils à faire partie de son bureau. Il y avait sa place tout indiquée par ses origines familiales et aussi par le relief qui déjà s'attachait à sa personne. Sans doute, il n'avait pas connu son grand-père, décédé à Périgueux, le 2 février 1833, longtemps avant sa naissance. Mais il avait grandi dans le culte voué à sa mémoire, parmi les souvenirs de son érudition et au milieu des manuscrits que l'on conservait religieusement au château Barrière où sa mère habitait. On n'échappe pas à de telles traditions quand on est capable d'en avoir conscience. On aspire à s'en montrer digne.

C'était le cas de M. le comte de Lestrade. Son intelligence s'annonçait déjà très ouverte. Dès son entrée au lycée de Périgueux où il fit ses études classiques, il prit la tête de sa classe. Il la conserva jusqu'au bout. Son professeur de rhétorique, M. de Grandsaignes d'Hauterives, alors au début de sa carrière universitaire, l'avait en si grande affection qu'il lui demanda d'être le parrain de sa fille. Le disciple accepta l'honneur que lui faisait le maître. Voilà souvent à quoi tiennent les destinées... C'est cette enfant qui, dix-huit ans plus tard, devait devenir la compagne de sa vie et apporter à sa vieille demeure, transportée rue Romaine, à Vésone, la parure de sa jeunesse, de son charme et de son dévouement.

Ses études terminées, M. de Lestrade alla suivre, à Toulouse, les cours de la Faculté de droit. Il s'y signala par une rare application au travail. C'était un laborieux. Lorsqu'il fut muni des divers diplômes capables d'inspirer confiance, il aurait pu prétendre à fournir, soit dans la magistrature, soit dans une grande ville, une carrière brillante et lucrative. Il préféra s'installer à Périgueux. C'était le temps où l'on aimait son petit coin de province. On n'était pas encore des déracinés. Il se fit inscrire tout simplement au barreau de sa ville natale.

C'est là qu'il devait passer sa longue vie, jurisconsulte averti, avocat éminent, orateur disert, assidu à son cabinet, d'une conscience à toute épreuve et d'un rare désintéressement. Ses collègues, à plusieurs reprises, le choisirent pour bâtonnier. Ils ne pouvaient confier à des mains plus loyales les prérogatives de leur ordre. M. de Lestrade avait inné le sentiment de la dignité professionnelle et le scrupule de ses devoirs. Il n'y avait pas pour lui de petites causes, du moment qu'il s'agissait de défendre la justice, la vérité, l'honneur, du moment qu'une de nos libertés pouvait être menacée. Il mettait son indépendance au-dessus de tout. Avec cela, des connaissances étendues. Il en fournit la preuve, lors du Congrès des Jurisconsultes Catholiques qui se tint à Périgueux, les 12, 13 et 14 octobre 1880. Au cours des séances présidées par M. Lucien Brun, il prit aux débats une part active, et ses observations, judicieuses et opportunes, étaient toujours accueillies avec déférence. Ses pairs témoignaient, par leur attitude, en l'écoutant, le cas qu'il faisait de ses avis. Visiblement, il honorait à leurs yeux le barreau de Périgueux.

Telle fut sa vie, pendant 60 ans. Elle s'écoula un grand jour. On pouvait ne pas partager ses sentiments. Personne ne pouvait lui refuser son estime et sa considération. Lorsqu'au déclin de ses forces, il se retira de l'arène, ses collègues furent heureux et fiers de le conserver parmi eux avec le titre d'avocat honoraire. Il était une gloire pour leur corporation.

Il avait donné, entre temps, beaucoup de son activité aux œuvres sociales et religieuses, car il se montra toujours catholique convaincu, désireux de justifier sa foi par le dévouement. Il fut le conseil juridique de l'Orphelinat de la Miséricorde. Il présida longtemps la conférence de Saint Vincent de Paul et une de nos plus vieilles sociétés de Secours Mutuels : *La Bienfaitrice*. La Société d'Horticulture, dont il avait accepté la présidence, lui doit son école d'agriculture du Fraysse, si bien aménagée, avec des ressources qui garantissent son existence. Il ne se contenta pas de collaborer aux initiatives privées. Il aborda

franchement la lutte, aux élections législatives et municipales, pour défendre les principes où il croyait engagés les intérêts de la ville ou du pays. Si ses idées ne triomphèrent pas, du moins ses adversaires n'eurent jamais le droit de méconnaître la droiture de son caractère, ni la largeur de ses vues. Il ne fut jamais l'homme des compromissions louches ni des calculs égoïstes. D'abord le bien général, c'était sa devise.

Parmi des occupations si diverses, il ne perdit jamais le goût de l'archéologie. Il en fournit la preuve dans l'installation de son hôtel de la rue Romaine, construit sur l'antique mur d'enceinte de la Cité. Il y recueillit, comme dans un musée, toutes les pierres sculptées trouvées dans les tranchées des fondations et, parmi elles, une très belle tête de Pomone, brisée au col, dont M. Ch. Durant a publié la description dans le *Bulletin* de 1902, page 51. Il avait une si grande révérence du passé que, à la vente des terrains dont il était propriétaire, à proximité de la tour de Vésone, il réserva un droit de fouilles, avec engagement formel pour l'acquéreur de conserver ce que l'on y trouverait. M. de Taillefer eût été content de lui.

Cependant la vieillesse était venue. Elle était venue avec le cortège ordinaire de ses peines et de ses déceptions. Un de ses fils fut tué à la guerre, La douleur altéra sa santé. Dernièrement il voyait avec regret son gendre, M. Géraud Lavergne, obligé de s'éloigner par le légitime souci de sa carrière, et porter aux archives d'Orléans sa précieuse collaboration. D'autres préoccupations assombrissaient l'horizon. Il aurait pu reprendre, pour son compte, la phrase célèbre de Chateaubriand : « Le vent qui souffle sur une tête dégarnie ne vient pas d'un rivage heureux. » Mais il ne se drapa jamais, comme le désenchanté, dans un pessimisme décevant. S'il avait simplement choisi de vivre ses dernières années en marge du monde, il y vivait dans le calme, au milieu de ses collections, entouré de l'affection des siens, et se distrayant parfois aux dessins humoristiques de son fils. Surtout il se préparait, dans la lecture et le silence, à son éternité. C'est qu'à l'extrémité de l'horizon, il découvrait, plus haut que la terre, le ciel.

Il en prit définitivement le chemin au matin du 16 février. Ce fut la mort sereine d'un croyant qui sait où il va.

Ses funérailles furent célébrées le lundi 18 février, en l'église de la Cité, sa paroisse. Elles furent l'occasion d'une touchante manifestation de sympathie : une nombreuse assistance, un nombreux clergé. Monseigneur l'Evêque présida la cérémonie, et, au nom de ses prédécesseurs, il rendit à la mémoire du défunt un hommage mérité.

Il avait bien servi l'Eglise. L'Eglise s'en souvenait. Autrefois, elle ensevelissait ses bienfaiteurs au seuil de ses sanctuaires, et elle gravait leurs noms sur des dalles armoriées. Maintenant, elles les ensevelit et les inscrit dans son cœur, et, là, leur mémoire ne sera ni violée ni détruite.

La Société historique et archéologique du Périgord n'oubliera pas, non plus, ce qu'elle doit à M. le comte de Lestrade de Conti. Elle dépose, reconnaissante, sur son tombeau, la gerbe de ses souvenirs.

Chanoine PRIEUR.

Deux planches accompagnent cette livraison ; elles représentent : divers plans de la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens.

Le gérant responsable, J. RIBES.